

Le mouvement du profit en France  
au XIX<sup>e</sup> siècle

Matériaux et Études

ÉCOLE PRATIQUE DES HAUTES ÉTUDES - SORBONNE  
VI<sup>e</sup> SECTION : SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

# INDUSTRIE ET ARTISANAT

I

PARIS

MOUTON & CO  
MCMLXV

LA HAYE

JEAN BOUVIER • FRANÇOIS FURET • MARCEL GILLET

LE MOUVEMENT  
DU PROFIT EN FRANCE  
AU XIX<sup>e</sup> SIÈCLE

Matériaux et Études

PARIS

MOUTON & CO  
MCMLXV

LA HAYE



« Devant l'industrie, comme devant la finance, s'ouvre... la perspective de profits illimités. »

Jean LHOMME, *La grande bourgeoisie au pouvoir, 1830-1880*, P.U.F., 1960. [A propos du démarrage de la révolution industrielle en France dans les années 1830-1850, p. 45.]

« Que le surplus d'entreprise, catégorie comptable, obtenue par différence, permette de ne pas nommer le profit, ne dispense évidemment pas d'analyser économiquement ce revenu. »

François PERROUX, « Le profit et les progrès économiques », *Revue de l'Action populaire*, novembre 1957.



## INTRODUCTION

TANT que les revenus des classes de la société contemporaine demeureront hors de portée de l'enquête scientifique, il sera vain de vouloir entreprendre une histoire économique et sociale valable. Or, entre tous les types de revenus, le profit est celui qui comporte la plus forte part d'inconnu. Moteur de l'économie capitaliste, il est pour ainsi dire passé au rang de mythe. Et c'est bien parce que son analyse et sa mesure restent en deçà du nécessaire que la réflexion historique tend subrepticement à oublier son rôle déterminant. Il est pourtant la grande source de l'investissement, de l'accumulation capitalistes et de l'enrichissement de la bourgeoisie d'affaires. « Si difficiles qu'elles soient, a écrit E. Labrousse, si fréquents que soient les cas où elles resteront sans réponse, certaines questions doivent être posées ; ni l'histoire, ni l'économie ne peuvent éviter une confrontation du profit et du salaire »<sup>1</sup>. Il est bon de rappeler, avec F. Perroux, que « le problème du profit est le nœud de la question sociale »<sup>2</sup> et que « le profit exerce dans nos économies des fonctions irréductibles »<sup>3</sup>. On accorde aisément que tout entrepreneur cherche à assurer à son capital la rentabilité la plus élevée possible. L'économiste américain Dean, dans *Capital Budgeting* (New-York, 1951) souligne bien que, parmi les facteurs commandant l'investissement, c'est le taux de profit prévu, espéré, sinon calculé, qui est le facteur déterminant. Et il est salutaire, en laissant la parole aux praticiens, de rappeler ces formules à la fois évidentes et étonnantes du directeur du siège parisien du *Crédit Lyonnais*, confiant dans une correspondance intérieure, le 12 juin 1873 : « *L'obligation de faire des profits s'impose à nous impérieusement... C'est une loi inévitable pour nous que de tirer la quintessence du revenu de nos capitaux.* »

La « loi du profit » qui semble s'imposer comme du dehors aux hommes d'affaires, a trois composantes essentielles : l'âpreté au gain<sup>4</sup> ; la nécessité

---

1. Préface à la thèse de Georges DUPEUX : *Aspects de l'histoire sociale et politique du Loir-et-Cher, 1848-1914* (p. iv), Mouton & Co., 1962, 631 p.

2. F. PERROUX, *Le problème du profit*, thèse de Droit, Lyon, 1926.

3. F. PERROUX, *L'économie du XX<sup>e</sup> siècle*, P.U.F., 1961.

4. Pierre GUILLAUME, dans sa thèse de troisième cycle sur *La Compagnie des Mines de la Loire, 1845-1854* (exemplaire dactylographié. Faculté des Lettres et Sciences humaines de Clermont-Ferrand, décembre 1963), cite cette formule de Gustave Delahante à Infantin (janvier 1853) : « Je vous prie de croire, mon cher maître en aristocratie, que je suis tout à vous, à pied, à cheval, et en industrie, quand vous aurez besoin de moi. Je vous demande la réciproque. Le pays est neuf, il y a à gratter et, en cette matière, trop gratter ne cuit pas, bien au contraire » (Papiers Saint-Simoniens, Arsenal, 7848).

de « faire du dividende », lorsqu'il s'agit d'entreprises sociétaires ; et, surtout sans doute, l'impératif catégorique de l'accumulation, qui est à la fois procédé de sauvegarde et d'extension du capital. Mais la dynamique interne et la psychologie du profit ne sont pas l'objet de cette étude. Il faut commencer par le commencement, c'est-à-dire par le repérage et la mesure du profit. C'est dans cette voie que voudraient être esquissées ici des méthodologies de l'étude du profit d'entreprise, et une présentation d'éléments statistiques concernant une étude *par secteurs* du profit — charbonnages, sidérurgie et constructions mécaniques lourdes, banques — dans le cadre du développement économique français au XIX<sup>e</sup> siècle.

En ajoutant l'étude du profit *bancaire* à celle des profits *industriels*, qui sont au XIX<sup>e</sup> siècle les profits des secteurs dominants, nous atteignons des faits complémentaires à l'intérieur du capitalisme contemporain : sous des formes diverses grande industrie et grande banque sont liées. De sorte que le profit ici analysé est le profit-type des grandes firmes mais non *tout* le profit. C'est un point qu'il ne faudra pas oublier.

Nous limitons notre ambition à une marche d'approche du profit, et donnons à cette publication le caractère d'une édition de matériaux semi-élaborés. On s'apercevra qu'il y a deux étapes dans l'analyse du profit : d'une part, *mesurer* son niveau — ou ses niveaux, plutôt — et repérer ses mouvements : accélération ou décélération ; d'autre part *expliquer* ces éléments quantitatifs en recherchant toutes concomitances possibles : profits et quantités produites (et vendues) ; donc profits et chiffres d'affaires ; profits et salaires ; profits et investissements ; mais aussi profits et « commandes », profits et *types* de commandes, civiles et militaires. Mais encore : profits et attitude ouvrière, profits et grèves. Dans la quête *historique* de ces éléments du profit, éléments-moteurs, et éléments-freins, serait-il exagéré de dire que bien peu a été entrepris, jusqu'ici, en histoire économique contemporaine ?

La première étape sera ici abordée, presque exclusivement. Elle se suffit dans une certaine mesure à elle-même, contient sa part de problèmes spécifiques, et présente un champ de recherches dont nous avons pu mesurer l'ampleur. C'est bien pourquoi il nous a semblé utile de présenter des *matériaux* pour une étude « positive » du profit, en leur faisant subir un premier traitement. Ils sont susceptibles d'être encore davantage exploités, façonnés et analysés en fonction de tels ou tels objectifs de recherches<sup>1</sup>. A côté de ces premières fondations d'autres s'élèveront, sur un modèle, espérons-le, amélioré, par rapport à ceux que nous présentons. Nous voudrions que le lecteur ressentît une certaine liberté, face aux éléments ici disposés. Nous ne prétendons pas, et nous ne voulons pas prétendre leur présenter un travail achevé, clos, « à prendre ou à laisser », mais un travail ouvert, qui laisse à la recherche et à l'interprétation leurs droits. Nous croyons bien voir tout ce qu'il est possible de réaliser en fait de traitement de nos séries statistiques : mais avant de raffiner le minerai, encore faut-il le trier.

Notre méthode consiste à rechercher à travers les bilans de quelques

1. Marcel Gillet se propose pour sa part de continuer son étude sur le profit dans les charbonnages du Nord-Pas-de-Calais.

grandes sociétés ou autres documents comptables de même type les mouvements de longue durée, les grandes pulsations de l'activité économique — en laissant de côté, sauf cas d'espèce, les fluctuations de courte durée, la sensibilité à la conjoncture cyclique. Par mouvements de longue durée nous entendons, à l'intérieur des évolutions dites « séculaires » (« trend séculaire »), les phases couvrant deux à trois décennies : phases A et B de Simiand, ou « mouvements Kondratieff ».

Ce choix n'est pas arbitraire. Les mouvements longs sont jusqu'ici assez bien connus, aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, dans le domaine des prix ; on les a aussi analysés au niveau du « prix de l'argent », c'est-à-dire du taux des opérations de crédit à court terme et du taux des rentes (emprunts d'État) ; on les a encore étudiés à travers les fluctuations de la cote des valeurs mobilières en Bourse ; on a enfin — non sans difficultés, voire désaccords quant à l'interprétation — cherché à les retrouver dans les quantités produites, dans les niveaux de la production elle-même : ces dernières recherches — travaux de Marjolin, Dupriez, ou Imbert — posent d'ailleurs des problèmes spécifiques. Mais il nous a semblé utile de voir si de telles fluctuations longues se retrouvaient dans les profits des firmes, et quelles constatations on pouvait déduire de l'observation simultanée de certains postes. C'est ce travail préparatoire, parfois ingrat, qui nous a d'abord retenus. Il a été considérablement déblayé et préparé grâce aux soins de MM<sup>mes</sup> Levain, collaboratrice technique au C.N.R.S., et Pezerat, vacataire à la VI<sup>e</sup> Section de l'École Pratique des Hautes Études, qui ont, avec diligence et efficacité, lu et dépouillé une masse considérable de dossiers aux Archives nationales, et en ont « traité » une très grande part. Nous devons aussi de particuliers remerciements à M. Jacques Bertin et à ses services du *Laboratoire de Cartographie*, et singulièrement à M<sup>me</sup> Vergneault-Belmont, qui nous a été d'un fort précieux secours pour la présentation graphique de nos courbes.

Disons enfin que ce travail d'équipe où chacun a fait sa tâche, mais en étroite collaboration réciproque<sup>1</sup>, a dû de voir le jour grâce à l'aide inestimable de M. Labrousse, à qui revient en vérité l'initiative de l'enquête, et dont les conseils n'ont jamais manqué en cours de route aux auteurs — et grâce, aussi, à l'efficace appui de M. Braudel, envers lequel tant de chercheurs, intellectuellement et matériellement, se sentent débiteurs.

---

1. L'introduction, la première partie (« Profit et comptabilités d'entreprises : une méthodologie »), l'étude des secteurs sidérurgie et banques ont été rédigées par Jean Bouvier. La deuxième partie (« Sources ») a été écrite en collaboration. François Furet s'est chargé de l'analyse des charbonnages du Massif Central. Marcel Gillet, qui consacre ses travaux à l'histoire des firmes houillères du Nord-Pas-de-Calais, a bien voulu donner à l'ouvrage une large contribution concernant ces sociétés. Les conclusions générales ont été rédigées par accord commun entre les trois auteurs.



## I. — PROFIT ET COMPTABILITÉS D'ENTREPRISES : UNE MÉTHODOLOGIE

On pourrait poser en axiome que la reconstitution comptable du profit, une reconstitution exacte et rigoureuse, est impossible. Elle est impossible pour l'homme d'affaires, avant même de l'être pour l'historien. Le premier *évalue* son profit ; il ne saurait le *mesurer* : de l'inventaire au compte d'exploitation, de ce compte à celui de « pertes et profits », et de là au bilan, le praticien est condamné à estimer certains postes, et à trancher dans l'arbitraire. S'il est à peu près sûr du niveau de ses ressources, comment n'hésiterait-il pas à fixer dans un chiffre certains de ses emplois ? Que vaut un outillage, à un quelconque 31 décembre ? Son prix effectif d'achat ? Son prix de remplacement ? Et que vaut un stock, à l'instant où l'on veut figer sa valeur ? Comment juger des débiteurs en souffrance, toujours déclarés « douteux » ? A quel niveau estimer les immeubles, les bâtiments — comptés pour zéro dans certains cas, alors qu'ils ont coûté des millions ? Mais encore, redoutables incertitudes : à quel rythme amortir ? Et par quels mécanismes assurer le financement des « travaux neufs » jugés indispensables — c'est-à-dire des investissements ? Un grand banquier d'affaires actuel a pu déclarer, sans trop forcer la vraisemblance que, lorsqu'il se lançait dans une grosse opération, il ne savait pas quel pourrait en être le gain final et que, l'opération bouclée, il lui était bien difficile de dire ce qu'il avait exactement gagné. Et de comparer sa profession au jeu, dans lequel l'inconnu, l'incertain, le non-mesurable ont leur part, leur part immense.

Pour l'historien il apparaît clairement que l'exactitude des balances comptables n'est que mirage. Travaillant le plus souvent, faute de pouvoir accéder aux archives des firmes, sur documents publiés par les sociétés, bilans et « extraits », ou « résumés », du compte de profits et pertes, il ne peut faire la critique des éléments dont il dispose. Aurait-il en mains des comptes d'exploitation, que la critique n'est pas non plus applicable à leur égard, puisque les bases d'estimation de certains postes n'y sont pas justifiées. Autres désappointements : chaque firme a son code comptable et ses pratiques. Le « plan comptable » uniforme qui commence à avoir cours depuis quelques années est inconnu au XIX<sup>e</sup> siècle. Telle société sera volontiers lyrique sur l'importance de ses « travaux neufs », mais n'avancera aucun chiffre les concernant ; telle autre fournira une évaluation

de ceux-ci, mais l'évaluation comportera des silences, des omissions : certains investissements seront chiffrés, d'autres, dans le même exercice, étiquetés : « mémoire ». Dans le cours de l'histoire d'une même société, il arrive fréquemment d'ailleurs que la présentation des documents aux actionnaires varie. L'exemple le plus topique est peut-être donné par la *Société de construction des Batignolles* : en 1917, en raison d'un changement dans la législation fiscale, la voici contrainte de faire apparaître au passif un compte dit « Profits des exercices antérieurs », au volume considérable de 23.650.000 francs. Ces profits avaient été antérieurement camouflés, invisibles, dans certains postes créditeurs du bilan ; pendant combien d'années, on ne le sait. En partie du moins ce devaient être profits de guerre. D'où cette évidence que, au cours d'un nombre indéterminé d'exercices antérieurs à 1917, les profits déclarés aux actionnaires — les profits inscrits au bilan — avaient été très fortement comprimés. Un ancien Secrétaire général de la Banque de France a pu écrire récemment à bon droit : « La conception restrictive du profit s'impose à l'entrepreneur »<sup>1</sup>.

Finalement l'historien ne peut être assuré du caractère parfaitement homogène de ses sources, et l'exercice de la comparaison devient alors périlleux.

En bref, la recherche du profit, de sa reconstitution s'entend, demeure toujours difficile, arbitraire, insatisfaisante. Mais de ce que le profit glisse entre les doigts, doit-on conclure à l'inutilité de sa quête ? Cette démission ne saurait être acceptée.

La première démarche est de constituer non pas une théorie du profit<sup>2</sup> mais une méthodologie théorique de sa reconstitution comptable. Nous verrons ensuite, au vu des sources et des documents, qu'il existe une marge sérieuse entre les bonnes règles de l'enquête du profit et la possibilité réelle de les *appliquer*. Il n'empêche que ces règles doivent être d'abord établies. Il se pourrait qu'elles puissent être utilisées dans leur intégralité par tel chercheur qui, dans l'avenir, aurait la chance de découvrir une mine comptable à l'état brut et originel. Mais surtout, les règles dont il s'agit sont des règles à base critique, des règles d'historien, et non de comptable ou d'homme d'affaires. Elles susciteront d'ailleurs, à leur tour, des observations — du moins nous le souhaitons — et ce sera tant mieux pour l'efficacité de la méthode.

Partons d'un fait récent. En 1951, selon les chiffres fournis par la firme elle-même à ses actionnaires, les profits dits « bruts » de la *Compagnie des Forges de Châtillon-Commentry-Neuves-Maisons* se sont élevés, tous frais déduits, à 1.714 millions de francs (courants) ; de cette somme, 1.453 millions sont déclarés être soustraits au seul titre des amortissements ; le solde, soit le bénéfice dit « net », se monte alors à 261 millions. Le problème est de savoir à quoi correspond un amortissement de cette taille. Autrement dit, doit-on prendre les amortissements, tels qu'ils sont indiqués par les firmes, pour « argent comptant » ?

1. STROHL, *Les comptes et le bilan d'entreprise*, 1953.

2. Voir sur ce point : Bernard BIET, *Théories contemporaines du profit*, Librairie de Médecis, Paris, 1956.

Second fait, choisi à dessein dans le passé pour bien montrer la *continuité* des questions que suscite toute comptabilité — et second problème, lié étroitement au premier. La même firme, dans son rapport aux actionnaires sur l'exercice 1863, expliquait que « *la règle... est d'amortir sur les bénéfices annuels tous achats ou constructions, quels que fussent leur nature et leur degré d'utilité. Cette règle a été strictement observée.* » Allusion était faite en particulier à des travaux de rénovation dans les houillères de la société et à l'usine sidérurgique de Commentry « *dont l'état de vétusté était notoire* ». Et le rapport de poursuivre : « *Il va de soi que ces travaux donnent lieu à un chiffre élevé de dépenses, mais ils sont nécessaires pour rendre productives nos houillères et nos usines ; ils sont dès aujourd'hui rémunérateurs, et ils ont été intégralement payés sur les produits de l'exploitation.* » Qu'est-ce à dire ? Ce que les gens de Châtillon-Commentry nomment alors « amortissement » est, en fait, un financement à la source des investissements réalisés en cours d'exercice<sup>1</sup> ; procédé que l'on a appelé, bien plus tard, « autofinancement ». Le problème est de savoir si l'on peut mesurer cet autofinancement et retrouver le mouvement des investissements.

Mais le rapprochement des deux exemples les éclaire l'un par l'autre, en même temps qu'apparaît ce qu'a de trouble le vocable d'« amortissement ». Il est évident que les 1.453 millions d'amortissements signalés pour 1951 contiennent une large part de financement de « travaux neufs ». Une distinction essentielle s'impose alors, que les documents comptables publiés laissent toujours dans le clair-obscur et l'indétermination. En stricte théorie, un amortissement est une soustraction sur profits dits « bruts » correspondant à l'usure — physique ou économique — de l'outillage pendant l'exercice considéré ; l'amortissement est à la fois constatation de l'usure, mesure de l'usure, et procédé de mise en réserve — les « fonds d'amortissement » — qui permettra ultérieurement le remplacement de l'outillage usé « physiquement » ou condamné économiquement. Laissons de côté les problèmes épineux du calcul de cet amortissement et de ses rythmes d'application. Le fait essentiel demeure : l'amortissement intéresse l'outillage en place, l'outillage acquis.

Confondre l'amortissement avec le financement de l'*augmentation* de l'outillage, de la mise en place de machines et bâtiments *nouveaux* — « les travaux neufs », les « travaux extraordinaires » signalés dans les rapports des firmes — voilà l'habitude ancienne des industriels, et voilà la source d'une des difficultés de l'analyse du profit d'entreprise. Du même mouvement l'entrepreneur amortit ancien matériel et nouvelles installations. Sous le même mot il range deux utilisations différentes du profit « brut ». Et sous un chiffre global il masque « fonds d'amortissement » et dépenses d'investissement. Que cette démarche soit normale et justifiée du point de vue de qui a la responsabilité de la gestion d'un ensemble industriel, c'est l'évidence. L'accumulation capitaliste est une nécessité qui s'impose aux entreprises. Qu'elle permette, du même coup, de faire apparaître un

1. Confirmation : dans le rapport du conseil de Châtillon-Commentry sur l'exercice 1890, on lit : « Nous avons *intégralement* amorti l'outillage *nouveau*, année par année, sur les bénéfices acquis de l'exercice. » Nous soulignons les deux termes qui traduisent un autofinancement absolu.

bénéfice *distribuable*, souvent minime, voire, inexistant, tant pis et tant mieux : tant pis pour le « capitaliste », qui n'est qu'actionnaire ; tant mieux pour la solidité de l'entreprise. Henri Germain, qui fut sidérurgiste avant d'être banquier, l'a démontré aux actionnaires du *Crédit Lyonnais* avec une force absolument convaincante au printemps de 1874 : « *La plupart des sociétés industrielles, disait-il, ont péri moins peut-être pour n'avoir pas assez gagné que pour avoir trop distribué.* »

C'est bien parce que l'autofinancement est une règle de bonne gestion que la reconstitution du profit se trouve être au carrefour de choix difficiles. En bonne logique comptable, et en bonne logique d'homme d'affaires le seul profit qui vaille est le « profit net » : net de tous « amortissements ». Une enquête statistique sur le profit devrait alors se contenter, très passivement, de relever les « bénéfices de l'exercice » *tels qu'ils sont inscrits au bilan* : un bilan dressé, naturellement, *avant* l'affectation des mises en réserves « ouvertes », c'est-à-dire publiées, réserve statutaire, et réserve légale. On possède avec ce chiffre un élément résiduel, parce que lavé, nettoyé, et débarrassé par soustractions, des amortissements d'« usure » et des amortissements d'« autofinancement ». Au point de vue de la comparaison entre sociétés d'un même secteur il apparaît, dans son volume réduit, comme assez significatif. Baptisons-le *profit déclaré* — aux actionnaires — et affectons-lui le signe  $P_2$ .

De ce chiffre relativement solide, parce que de même nature d'une société à l'autre — dans un même secteur économique — on peut passer aisément au « profit distribué » ( $P_3$ ) lequel comprend : dividendes des actions ; tantièmes des administrateurs ; jetons de présence de ceux-ci, voire indemnités allouées aux commissaires aux comptes, ces derniers éléments étant fournis généralement par les « extraits de comptes de profits et pertes » lorsque ceux-ci sont publiés.

La différence entre  $P_2$  et  $P_3$ , entre *profit déclaré* et *profit distribué* donne, à chaque exercice, les mises en réserves telles que les actionnaires sont à même de les connaître : l'autofinancement proclamé et mesurable, somme toute. Mais combien réduit par rapport à l'autofinancement réel !

Nous voilà alors confrontés à la question centrale de la reconstitution du profit. Au-delà du *profit déclaré*, en remontant à la source, où s'arrêter ? Distinguons ici le « profit brut » tel que l'entendent et le présentent les firmes, d'un profit que nous appellerons — parce qu'il faut bien lui donner un nom — « originel » :  $P_1$ . Distinction théorique, c'est entendu, mais économiquement fondée. Le profit « brut » de l'entreprise, sous la forme où il est décelable dans les extraits des comptes de profits et pertes, est la *somme* du profit de l'exercice inscrit dans l'« extrait » comme solde, et reproduit dans le bilan, — profit dit « net » par l'entrepreneur, et, que nous avons appelé profit « déclaré » ( $P_2$ ) — et des amortissements énumérés dans la colonne *gauche* (« débit » ou « pertes ») dudit « extrait ». Ces amortissements correspondent, le plus généralement, à l'amortissement-usure, à l'amortissement « normal », et sont le plus souvent appliqués selon un barème statutaire : 2 à 5 % de la valeur des « immobilisations ».

Tout différent est ce qui concerne les « travaux extraordinaires » ou « neufs ». Tantôt ils sont signalés dans le corps du rapport du conseil ; mais, marqués du sigle « mémoire » leur évaluation est impossible ; tantôt

on peut relever, dans le rapport, des chiffres les concernant, mais il est rare que la *totalité* des investissements soit indiquée avec précision; les chiffres sont partiels, intéressant certains investissements, et non d'autres. Il faut d'autre part prendre garde qu'en bonne règle une part — ou l'ensemble — des investissements chiffrés est déclarée être amortie « sur bénéfices »; on retrouve alors, dans l'extrait du compte de profits et pertes, cet « amortissement » — autofinancement. Quant à la part des investissements — et c'est parfois leur totalité — qui n'est pas évaluée dans le rapport du conseil, elle est déclarée avoir été amortie « sur prix de revient »: il faudrait disposer du compte d'exploitation pour la déceler; mais c'est une pièce intérieure que les sociétés ne fournissent pas.

Dans ces conditions le profit « originel » ( $P_1$ ) est la somme du profit dit « brut » et de tout ce que l'on peut relever comme dépenses d'investissements. Il faut simplement faire attention à ne pas compter deux fois celles-ci en additionnant: 1° le chiffre des travaux neufs signalés dans le rapport; et 2° l'amortissement les concernant, que l'on retrouve dans l'extrait du compte de profits et pertes.  $P_1$  comprend en définitive: le profit distribué ( $P_3$ ), les mises en réserve « ouvertes » — la somme de ces deux postes formant  $P_2$ , profit déclaré; les amortissements normaux, ou « amortissements-usure »; enfin la valeur des « travaux neufs » ou investissements. L'incertitude majeure concerne ce poste qui n'est révélé qu'en partie, ou pas du tout.

Certes, il serait *en principe* souhaitable que l'on écartât de ce calcul les amortissements « normaux »: ne sont-ils pas à considérer comme une charge régulière d'exploitation, et non comme un emploi du profit? Cependant nous proposons de les compter dans la masse du profit originel et pour les raisons suivantes: 1° si « normaux » qu'ils paraissent on ne peut pas déterminer leur degré de rigueur « économique »; ils peuvent contenir quelque principe d'accélération: or tout amortissement « accéléré » c'est-à-dire excédant la valeur de l'usure réelle, est une forme détournée, mais efficace, d'autofinancement; 2° surtout: en admettant la marge d'erreur comptable qu'entraîne avec elle cette prise en charge dans le profit des amortissements normaux, on ne fait en vérité que compenser — et avec quel retard! — tout ce que nous ignorons du coût effectif des investissements; 3° comme le taux de prélèvement (statutaire) des amortissements « normaux » est constant, leur prise en considération ne vient pas modifier l'évolution de  $P_1$  dont les mouvements gardent la même allure que si l'on ne tenait pas compte de ces amortissements.

Finalement, on ne peut avoir l'ambition de reconstituer avec rigueur le profit *originel*. On peut simplement tenir pour acquis que, par la méthode proposée, on aboutit à une valeur *approchée*, et *minima*, de  $P_1$ .

Encore faut-il écarter une incertitude, qui partage les gens d'affaires et les comptables eux-mêmes: est-il vraiment justifié de considérer les investissements comme faisant partie du profit d'entreprise? A cette question le service des *Études Financières* du *Crédit Lyonnais* répondait, avant 1914, par l'affirmative. Cette position fait à nos yeux jurisprudence. Il n'est pas inutile de préciser comment les spécialistes des études de firmes qu'étaient — et que sont demeurés — les techniciens en affaires financières et industrielles du *Crédit Lyonnais* justifiaient ce choix. Ils ont en vérité tâtonné et hésité, faisant d'abord entrer « dans le prix de revient toutes les

dépenses de l'année sans exception, même quand il s'agit de dépenses extraordinaires, telles que puits, recherches, galeries, achats de propriétés, constructions au jour, transformations, réfection de l'outillage ». Ils aboutissaient ainsi à un profit net, considéré comme « acquis et distribuable »<sup>1</sup>. Mais ils se demandaient à la même époque, dans les années soixante-dix du XIX<sup>e</sup> siècle, si les « immobilisations » d'un exercice, c'est-à-dire les investissements, ne devaient pas être regardées « plutôt comme un emploi de bénéfices que comme une dépense courante à porter au prix de revient »<sup>2</sup> et finalement ils appliquaient à la fois les deux méthodes, ainsi que de nombreuses études en font foi, témoin, parmi d'autres, cette simple note rédigée en 1870 : « Pour 1869 la *Compagnie des Mines de Saint-Étienne*, ayant porté ses travaux neufs au compte d'exploitation (270.000 fr.) les bénéfices bruts des puits (2.241.000 fr.) doivent être augmentés d'autant et portés à 2.511.000 francs »<sup>3</sup>. Ou encore ce tableau intitulé « *Travaux neufs dans les compagnies des Mines de la Loire* » (1871) qui inclut les travaux neufs dans les bénéfices, en indiquant leur pourcentage par rapport aux bénéfices : 15,1 % à la *Compagnie des Mines de la Loire* ; 16,5 % aux *Mines de Saint-Étienne* ; 21,5 % aux *Houillères de Montrambert*<sup>4</sup>. Cette pratique d'analyse coïncide exactement avec notre recherche du profit « originel ». Il nous paraît juste, tant au point de vue comptable qu'économique, de considérer l'autofinancement des « immobilisations » comme issu du profit.

Appliquons les divers mécanismes à un exemple précis, celui de l'exercice 1906-1907 des *Aciéries de France*<sup>5</sup>. Au bilan, le bénéfice déclaré (P<sub>2</sub>) est de 1.533.000 francs. Cette somme se présente comme le solde bénéficiaire de l'extrait du compte de profits et pertes, tel qu'il est publié par le conseil d'administration, à l'intention des actionnaires<sup>6</sup>. La lecture des rapports du conseil et des commissaires aux comptes à l'assemblée des actionnaires permet de faire les constatations suivantes :

1° Le total des « dépenses d'immobilisation », c'est-à-dire d'investissement, effectuées pendant l'exercice est signalé comme s'élevant à 1.622.000 francs. Sur cette somme sont amortis immédiatement 693.000 francs, à prélever sur les 1.533.000 francs du solde du compte de profits et pertes. Il reste alors, sur les dépenses d'immobilisation effectuées, 929.000 francs<sup>7</sup> de dépenses non amorties — mais qui sont à compter dans la masse du profit originel : elles ont été effectivement engagées, et sans doute financées sur le compte d'exploitation, dont on ne possède pas le détail<sup>8</sup>.

2° L'extrait du compte de profits et pertes contient dans la colonne « débit » des réserves et amortissements statutaires « normaux », ces

1. Note de 1877 : « Établissement du prix de revient », Dossier : Fonderies et forges de Terrenoire, La Voulte et Bessèges (*Études financières*, Crédit Lyonnais, Paris).

2. *Ibid.* Note de juin 1882, concernant la même firme.

3. *Ibid.* Dossier *Mines de Saint-Étienne*.

4. *Ibid.* Dossier : *Compagnie des Mines de la Loire*.

5. Arch. Nat., 65 AQ, K 91.

6. Voir page suivante la reproduction du compte de profits et pertes.

7. 1.622.000 moins 693.000 francs amortis.

8. Le solde bénéficiaire de ce compte d'exploitation est 2.560.791 francs, colonne *crédit* du compte de profits et pertes.

ACIÉRIES DE FRANCE  
 PROFITS ET PERTES DE L'EXERCICE 1906-1907

<i>Débit</i>		<i>Crédit</i>	
Intérêts des obligations .....	302.480	Bénéfices des usines d'Isbergues .	1.220.757
Prime de remboursement sur obligations .....	5.290	Bénéfices des mines et usines d'Aubin .....	1.037.209
Intérêts, escomptes, commissions .....	127.819	Bénéfices des usines de Paris ..	302.825
	435.591		
Droits de timbre sur titres ....	15.270		
Administrateurs, jetons de présence .....	60.000		
Commissaires, rémunération .....	5.000		
	65.000		
Réserve statutaire pour produits vendus avec garantie de durée.	21.520		
Amortissements statutaires sur constructions et matériel à Isbergues, Aubin, Paris, Halouze <sup>1</sup> .....	489.870		
	1.027.251		
SOLDE .....	1.533.540		
	2.560.791		2.560.791

derniers représentant l'amortissement-usure, et s'élevant en tout à 511.000 francs en chiffres arrondis ; et une somme de 65.000 francs au titre de « jetons de présence » des administrateurs et commissaires aux comptes.

Dans ces conditions, on se trouve fondé à faire la série d'opérations suivantes :

1° *Reconstitution partielle du profit originel, (P<sub>1</sub>).*

Il comprend : 1.533.000 francs <sup>2</sup> profit déclaré P <sub>2</sub>	
511.000	— mise en réserve et amortissements « normaux »
65.000	— jetons de présence
929.000	— travaux neufs non amortis
TOTAL : 3.038.000	—

1. Nous ne donnons pas, pour simplifier ce tableau, le décompte des amortissements par usine.

2. En chiffres ronds.

### 2° Destin du profit déclaré ( $P_2$ ).

Des 1.533.000 francs sont soustraits les amortissements sur investissements signalés plus haut (693.000 fr.). Solde : 840.000 francs que l'entrepreneur considère comme *bénéfice dit « net », en langage comptable*.

Suit une nouvelle soustraction : 42.000 francs au titre de la « réserve légale » (imposée par les lois de 1863 et 1867 sur les sociétés anonymes). Solde : 798.000 francs.

Lesquels sont à leur tour amputés de 412.500 francs laissés aux actionnaires à titre de dividende des actions. Solde 385.000 francs... portés, quant à eux, à une « réserve spéciale pour travaux ».

### 3° Profit distribué ( $P_3$ ) et profit originel ( $P_1$ ).

$P_3$  est de 477.500 francs (jetons de présence et dividende)<sup>1</sup>.  $P_1$  s'élève à 3.038.000 francs. Le volume de l'autofinancement est mesuré par la différence  $P_1 - P_3 = 2.560.500$  francs<sup>2</sup>. *L'autofinancement se présente donc, en cet exercice 1906-1907, comme représentant près de cinq fois et demie le bénéfice distribué.*

Voilà bien un modèle de saine gestion en industrie lourde. Mais un modèle un peu privilégié car les documents publiés par les conseils ne sont pas toujours aussi diserts. Nous l'avons précisément choisi parce qu'il permet de voir comment, par érosions successives, le profit global se transforme en profit résiduel, le profit originel en profit distribué. Entre les deux points de la chaîne, la distance élastique de l'autofinancement. Nous verrons, dans le cas des Charbonnages du Nord et du Pas-de-Calais, un exemple de marge d'autofinancement de proportion comparable (Compagnie de Béthune en 1912-1913).

Telles sont les normes que nous nous sommes efforcés de suivre pour la reconstruction des profits des firmes étudiées. Elles ont pu être appliquées aux sociétés de sidérurgie et de banque. Nous allons voir que les charbonnages permettaient l'utilisation d'une méthode différente. Mais cette reconstruction n'a pu être que très inégale de firme à firme, en fonction de la diversité de présentation des documents publiés. Dans certains cas nous avons même jugé plus expédient et plus prudent de nous en tenir au profit déclaré au bilan ( $P_2$ ). Ces inconvénients de fait n'entraînent pas de graves conséquences, puisque notre propos n'est pas de comparer les *niveaux* des profits *entre firmes*, mais les *allures*, les *mouvements*, les *vitesse*s de ces niveaux.

Reste enfin un dernier choix à opérer, celui concernant le calcul des *taux de profit*. Autant d'analystes des taux de profit, autant de choix, pour ainsi dire<sup>3</sup>. A quel élément rapporter la masse *annuelle* du profit ? Au « capital total » — c'est-à-dire en ajoutant aux ressources propres les dettes de la firme ? Aux ressources propres elles-mêmes, capital et réserves ?

1. A noter que nous n'avons peut-être pas l'intégralité de  $P_3$ . Rien n'est dit des tantièmes reçus par les administrateurs ; ils ont pu être comptabilisés en dehors des jetons de présence, avant la confection de l'extrait du compte de profits et pertes.

2. Vérification : ajouter les dépenses d'immobilisation (1.622.000 fr.), les amortissements normaux (489.900 fr.), les réserves (63.500 : réserve pour produits vendus et réserve légale), la mise en réserve spéciale pour travaux (385.000 fr.). Total : 2.560.000 francs.

3. Voir par exemple Hans STAUB, *Le profit des grandes entreprises américaines*, Centre d'Études Économiques, A. Colin, 1954.

Au seul capital ? Ou bien encore : à la capitalisation boursière (nombre des actions multiplié par la valeur de l'action en Bourse) ? Toutes ces bases de référence ont leurs mérites, et leurs défauts. Nous choisissons ici, comme base du calcul du taux de profit, le seul capital versé<sup>1</sup> des firmes, parce que nous nous plaçons du côté des « entrepreneurs » proprement dits, du côté du groupe dirigeant, qui compare les profits réalisés à la masse de manœuvre argent effectivement apportée à l'entreprise par ses propriétaires. Nous excluons les réserves, car ce serait alors rapporter des profits d'exercice à des profits anciens. Le taux de profit ainsi entendu mesure le degré d'efficacité « capitalistique » de l'argent rassemblé et versé par les seuls actionnaires. Quant à l'argent emprunté par la firme, et qui, travaillant, a bien concouru aux profits (en particulier les emprunts obligataires) il a sa propre rémunération (les intérêts versés par la firme à ses créanciers) et ces intérêts sont, très normalement, compris par les firmes dans la masse de leurs frais. Ils ne sont donc pas inclus, on le comprend, dans la masse des profits — et n'ont pas à en être soustraits.

En bref, le profit réalisé est la propriété des seuls propriétaires de la société. Il est donc justifié, pour en calculer le taux, de le rapporter à la mise de fonds *effective* de ces derniers, mise de fonds qui est au travail dans l'entreprise<sup>2</sup>.

Les propositions méthodologiques que nous venons d'exposer sont applicables à un type de document, à la source de documentation la plus accessible et la plus générale dont on puisse disposer sur les sociétés anonymes, les documents comptables. *tels qu'ils sont présentés annuellement aux actionnaires*. Ces propositions sont, par conséquent, valables tant pour le XIX<sup>e</sup> que le XX<sup>e</sup> siècle et elles peuvent être appliquées à n'importe quel secteur économique, à n'importe quel type de société. Dans les pages qui suivent, nous avons tenté de le faire, en tous les cas, pour la sidérurgie-métallurgie, et pour les banques.

Mais en ce qui concerne les charbonnages, on peut accéder à une documentation particulière, d'origine mi-privée, mi-étatique. Les documents « charbonnages », nous le verrons, sont particulièrement précieux, car ils fournissent deux éléments *dont on ne dispose pas pour la sidérurgie* : le chiffre d'affaires et la masse des salaires. Dans ces conditions, il a été possible de mettre au point une méthodologie de l'étude du profit adaptée plus particulièrement à cette source : Marcel Gillet l'a fait pour les firmes du Nord et du Pas-de-Calais. L'intérêt qui s'attache à cette mise au point est précisément que les résultats obtenus sont hautement comparables à ceux auxquels on arrive par la méthode qui vient d'être précédemment exposée : dans les trois secteurs considérés, les mouvements des profits, nous allons le voir, ont de forts liens de parenté.

---

1. Le capital « versé » est à distinguer du capital « nominal ». Il est fréquent qu'une action ne soit pas entièrement « libérée » : c'est-à-dire que l'actionnaire n'ait versé que la moitié du prix initial de l'action (valeur nominale). Le capital nominal est inscrit au passif. On lit à l'actif les sommes restant à appeler sur le capital. Par soustraction on a le capital versé, c'est-à-dire effectivement apporté à la firme par les actionnaires, lors du lancement de l'entreprise, puis à l'occasion des augmentations de capital.

2. Il ne faut évidemment pas confondre la mise de fonds effective des actionnaires (le *nominal* de l'action, en partie ou en totalité *versé*) avec le prix en Bourse du titre, dont les fluctuations ne modifient en rien le niveau du capital.



## II. — LES SOURCES

Il faut distinguer la source privilégiée que représentent, pour l'étude des *charbonnages*, les dossiers de redevances des mines conservés aux Archives nationales dans la série F 14, de la source, plus classique, quoique fort peu utilisée jusqu'ici, formée des dossiers de la série 65 AQ, qui réunissent les rapports présentés annuellement par les conseils d'administration aux actionnaires des sociétés anonymes : c'est là que nous avons puisé pour les secteurs *sidérurgie-métallurgie et banques*.

### A. — LES SOURCES DE L'HISTOIRE ÉCONOMIQUE DES CHARBONNAGES FRANÇAIS AU XIX<sup>e</sup> SIÈCLE

L'originalité documentaire de l'histoire économique des mines de charbon françaises tient à l'existence de sources comptables d'origine publique dont les Archives nationales, en accord avec la Direction des Mines et la Direction des Charbonnages de France, ont récemment autorisé la consultation. Désormais, la comparaison entre archives publiques et sources d'entreprises privées permet d'approcher de plus près une vérité comptable qui est par nature difficile à préciser.

#### 1. *Les archives publiques d'origine fiscale :* *la série F 14 des Archives nationales.*

Il s'agit de versements effectués par le Ministère des Travaux publics, et donnés sous les cotes F 14 3821-4195 et 8358-8409. Un premier et sommaire inventaire en a été fait : les séries essentielles sont constituées par des documents fiscaux qui ont pour objet de déterminer, département par département, et à l'intérieur de chaque département mine par mine, c'est-à-dire par concession, la quotité de la redevance proportionnelle au revenu net annuel, due à l'État selon les termes de la loi du 21 avril 1810. Quand une société exploite plusieurs concessions, même juxtaposées, ses impôts sont calculés en fonction de chacune de ses concessions, et il faut faire la somme des revenus des différentes concessions pour connaître le revenu imposable de la société. C'est le décret du 6 mai 1811 qui a réglé les modalités d'assiette et de perception de la redevance proportionnelle.

L'article 17 du décret précise : « Il y aura un état d'exploitation pour chaque mine concédée : la confection en sera divisée en deux parties,

savoir : 1° la partie descriptive ; 2° la production de l'évaluation du revenu net imposable ». Et l'article 18 précise : « La partie descriptive des états d'exploitation sera faite par l'ingénieur des mines du département après avoir appelé et entendu les concessionnaires ou leurs agents conjointement avec les maires et adjoints des communes ou des communes sur lesquelles s'étendent les concessions et les deux propriétaires communaux qui sont les plus fort imposés. »

Ces « états », que les préfets firent établir dès la fin de 1811, sont répartis dans plusieurs centaines de paquets volumineux, classés selon des critères à la fois géographiques et chronologiques : une première série, qui va de 1812 à 1859, groupe les mines de tous les départements français par ordre alphabétique, de l'Ain à l'Yonne. Une deuxième série couvre dans le même ordre les années 1859 à 1885, une troisième nous amène jusqu'à 1898. Au-delà de cette date, il n'y a plus rien.

Tous les documents sont homogènes, et établis d'une manière sinon rigoureusement identique, du moins comparable : il s'agit d'une sorte de compte d'exploitation annuel de chaque mine, en vue d'établir le « produit net » à partir duquel est calculée la redevance proportionnelle prévue par la loi de 1810. Ce compte comporte d'abord la désignation de la concession, sa date d'origine, le nombre des puits, le nom des individus ou de la compagnie concessionnaire.

Mais son intérêt essentiel est d'ordre économique, par les informations précises qui y sont données sur l'exploitation annuelle : la première colonne des chiffres concerne le « produit brut » de l'année, c'est-à-dire successivement le nombre de quintaux extraits, le prix moyen de vente du quintal sur le carreau, et la valeur en francs de l'extraction globale de l'année. Les stocks restant de l'année précédente sont parfois indiqués et soustraits du produit brut, de même que le charbon distribué en nature aux ouvriers. Ensuite commence la deuxième opération comptable : le calcul des dépenses annuelles de la mine. Elles ne sont parfois indiquées qu'en bloc, mais comportent souvent une ventilation triangulaire : salaires, frais généraux, « frais de première exploitation », ces derniers représentant les investissements nouveaux faits dans le courant de l'année, sans qu'il y ait aucun calcul d'amortissement. Les chiffres des dépenses additionnent donc tout l'argent « sorti » de l'entreprise pendant l'année considérée, qu'il s'agisse de capital fixe ou de capital circulant, d'investissements, de traitements ou de salaires.

Dernière opération : on soustrait les dépenses du produit brut pour obtenir le « revenu net » de l'année, base du calcul de la redevance, qui doit en représenter 5 %.

Ainsi, — et indépendamment du problème de la véracité des chiffres avancés —, il ne s'agit pas d'une comptabilité d'entreprise : l'approximation fiscale n'est ni celle du bilan, ni celle du compte de profits et pertes et les conceptions comptables sur lesquelles elle repose sont surprenantes. En effet, le « produit brut », calculé sur le tonnage extrait, n'est pas le chiffre d'affaires réalisé sur les marchandises effectivement vendues. Les dépenses sont alourdies ou sous-estimées selon que l'année comporte plus ou moins de « travaux de première exploitation ». Le « revenu net » ne peut être ainsi qu'une approximation théorique du profit.

Dans l'établissement des données, la loi a imposé une sûreté minima : tous les calculs sont faits deux fois. D'abord par les exploitants eux-mêmes, ensuite par l'ingénieur des mines du département. Les chiffres ne concordent pas toujours : bien évidemment, les exploitants ont tendance à sous-estimer le produit brut et à majorer les dépenses, de façon à diminuer le revenu net et par suite la redevance due à l'État. Mais le désaccord avec le représentant de l'administration n'est jamais considérable : parfois, par rapport à la déclaration des exploitants, l'ingénieur des mines augmente légèrement le prix moyen unitaire, ou il fait disparaître du poste « dépenses » des frais qui y figuraient indûment, comme par exemple les impôts payés ou les voyages des administrateurs.

Deux autres estimations étaient prévues par le décret du 6 mai 1811. Mais la colonne réservée à celle du maire et des adjoints de la commune n'est jamais remplie, et le « Comité d'évaluation », instance suprême formée du préfet, de deux membres du Conseil général du département, du directeur des contributions, de l'ingénieur des mines et de deux des principaux propriétaires des mines du département, s'aligne le plus souvent sur les chiffres proposés par l'ingénieur des mines. Ce sont donc essentiellement ceux-ci qui servent de base aujourd'hui à la reconstitution économique, quitte, exceptionnellement, à leur substituer ceux du Comité d'évaluation.

Toutefois, la série chronologique des « revenus nets » est parfois interrompue par la pratique de l'« abonnement ». La loi de 1810 en avait admis le principe, le décret de 1811 l'avait réglementé assez arbitrairement, sur la base hypothétique du revenu net « présumé » de l'exploitation. Dans ces conditions, l'administration et les exploitants arrivaient assez rarement à se mettre d'accord. Mais un décret impérial du 30 juin 1860 étend, en pleine période d'expansion de la production et des profits, une réglementation plus favorable aux intérêts : l'abonnement à la redevance proportionnelle est fixé sur la base du revenu net moyen des deux années antérieures et son taux est maintenu pour les cinq années à venir. En 1866, nouveau gain pour les anticipateurs de l'expansion : l'abonnement est calculé sur le revenu net moyen des cinq années antérieures. On comprend ainsi pourquoi il devient plus fréquent à partir du Second Empire, interrompant parfois de ses chiffres forfaitaires le calcul annuel de l'ingénieur des mines.

Tels quels, discutables dans le détail et surtout dans la méthode qui a présidé à leur élaboration, les documents fiscaux constituent des séries chronologiques très importantes de l'histoire économique des charbonnages français. Comme toutes les sources d'origine fiscale, ils sont critiquables dans l'absolu, mais aussi comparables dans le relatif. Et le mouvement général qu'ils permettent de reconstituer peut être rapporté ensuite aux données des archives privées : il suffit d'additionner dans les sources fiscales les « produits » annuels des différentes mines d'une même société.

## 2. Les autres sources de l'étude des charbonnages : Massif Central.

### a) Archives départementales.

Quelle est la valeur des archives départementales pour l'histoire économique des charbonnages ? Nous n'avons fait que des sondages,

concernant les mines du Massif Central. Ils sont négatifs. En Saône-et-Loire par exemple, il n'y a pratiquement rien, ni aux Archives de Mâcon, ni à Blanzay, ni à Montceau-les-Mines. Le Creusot conserve jalousement ses secrets.

Aux Archives de Saint-Étienne, la série M (personnel et administration générale) qui a fait l'objet d'un répertoire, comprend une sous-série intitulée « Statistique industrielle » (56 M) mais le charbon n'y est mentionné que sur des relevés intitulés « Statistique sommaire des industries principales », et de 1876 à 1889 seulement. La série S est un peu plus riche. Mais elle n'est pas classée et il faut en faire soi-même l'inventaire. On y trouve des états annuels de la redevance sur les mines, mais fragmentaires et discontinus, donc moins intéressants que ceux du fonds F 14 aux Archives nationales. Par contre, quelques-uns d'entre eux sont postérieurs à 1898 et peuvent donc compléter F 14. Ils existent en effet pour les années 1901-1906 et 1910-1921. Cela nous a permis de mener jusqu'en 1906 l'étude des états fiscaux de quelques sociétés charbonnières de la Loire. Mais la modification capitale intervenue en 1910 dans la législation sur la fiscalité charbonnière — c'est désormais le dividende qui, pour les sociétés par actions, sert de base à la redevance — brise l'homogénéité de la source comptable à partir de cette date.

#### b) *Les archives d'entreprises.*

Une partie importante peut en être librement consultée aux Archives nationales, dans la série 65 AQ, c'est-à-dire dans le fonds de l'Association des porteurs de valeurs mobilières, où se trouve un certain nombre de documents sur les charbonnages français au XIX<sup>e</sup> et au XX<sup>e</sup> siècle : des coupures de la presse financière qui résument les résultats des bilans et des comptes de profits et pertes, et surtout, pour certaines compagnies importantes comme Blanzay, La Grand'Combe, Carmaux, Firminy, la série chronologique des comptes rendus annuels du Conseil d'administration à l'assemblée des actionnaires. Mais il n'y a pas d'exemple que cette série couvre la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Elle commence même rarement avant le milieu du Second Empire.

Ces comptes rendus comportent un commentaire économique de l'année écoulée, et le bilan qui inscrit au passif le profit déclaré. Sauf exception (Carmaux par exemple), les documents de 65 AQ ne permettent pas de reconstituer le chiffre d'affaires annuel des entreprises charbonnières ; s'ils publient un bilan, ils ne comportent généralement pas de compte de profits et pertes. Dans le cas de Carmaux, le montant général du compte d'exploitation annuel qui figure aux profits et pertes peut être considéré comme le chiffre d'affaires. Pour les autres sociétés, force est de se contenter du tonnage des marchandises vendues, à l'exclusion de leur valeur.

Ont été consultées également, grâce à la compréhension de leur administration, les Archives des Houillères de la Loire, conservées à quelques kilomètres de Saint-Étienne, dans une vaste salle de l'hôpital du Montcel, à La Ricamarie. C'est un fonds très riche ; un inventaire sommaire, mais très utile, permet de retrouver facilement les principales séries.

On y trouve notamment, pour la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle et pour le XX<sup>e</sup> siècle, les comptes rendus du Conseil d'administration aux assemblées générales, assortis des bilans et des comptes de profits et pertes des différents exercices, pour les quatre grandes exploitations du département : Roche-la-Molière-Firminy, Montrambert-La Béraudière, les Mines de la Loire, les Houillères de Saint-Étienne. Le fonds permet ainsi de combler, pour ce département important, les lacunes de la série 65 AQ des Archives nationales.

### 3. Les sources de l'étude des charbonnages du Nord et du Pas-de-Calais.

C'est un des privilèges particulièrement précieux de l'industrie minière, que de pouvoir se fonder sur le cumul d'importantes sources publiques et privées. Le caractère concessionnaire des sociétés houillères françaises, l'importance économique de leur activité, l'ampleur des problèmes sociaux qu'elles ont eu à affronter, ont amené l'État à d'incessants rapports avec les compagnies privées, en plein XIX<sup>e</sup> siècle libéral. Archives départementales (en particulier série S, bien classée dans le Nord, bien rangée et facilement accessible dans le Pas-de-Calais) et Archives nationales (en particulier la riche série F 14) présentent donc d'importants dossiers relatifs à chaque compagnie comme aux problèmes régionaux et nationaux. Nous avons pu consulter à la Direction des Mines du Ministère de l'Industrie de nombreux dossiers qui n'avaient pas été versés à la série F 14, mais malheureusement nous y avons appris aussi que les dossiers de redevance des mines « Nord 1899-1914 » et « Pas-de-Calais 1899-1918 », après avoir été transférés en 1914 aux Archives du Ministère des Travaux publics, avaient été détruits il y a quelques années.

Beaucoup de données de base fournies par les dossiers se trouvent en outre synthétisées dans cette remarquable *Statistique de l'Industrie minérale*, base des premiers travaux de François Simiand, statistique qui fournit de multiples renseignements, dont beaucoup sont très précieux pour l'étude des profits, tant sur le plan national que sur le plan départemental. En particulier pour la région du Nord sont fournis les résultats pour le Nord et pour le Pas-de-Calais, d'où la possibilité de distinguer les résultats pour les sociétés des deux départements, distinction fondée économiquement, et aussi de connaître par addition les résultats de l'ensemble du bassin de la région du Nord. Nous avons négligé l'étude des sociétés à éclipses du minuscule bassin du Boulonnais, exploité dès le XVII<sup>e</sup> siècle ; par suite de la faiblesse de sa production, nous avons pu considérer que les données concernant les sociétés du Pas-de-Calais étaient pratiquement valables pour les compagnies ayant démarré à partir du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. A partir de 1879, la *Statistique de l'Industrie minérale* (SIM) regroupe en outre les données par bassin et le « bassin de Valenciennes », groupe géographique uni, rassemble les sociétés de la région du Nord, à l'exclusion de celles du Boulonnais qui sont mentionnées à part. En outre, les rapports des ingénieurs des mines aux préfets et aux conseils généraux complètent certaines des séries de la *Statistique de l'Industrie minérale*.

Mais l'étude du profit requiert évidemment le recours aux archives privées. La nationalisation des charbonnages français, opérée par la loi du 17 mai 1946, s'est accompagnée de nombreuses destructions d'archives relatives au XIX<sup>e</sup> siècle, mais elle a rendu moins difficile pour les historiens l'accès aux archives subsistantes des compagnies. Avant la guerre de 1939-1945, seul A. de Saint-Léger, professeur à la Faculté des Lettres de Lille, avait pu avoir accès aux archives des compagnies d'Anzin et d'Aniche, mais seulement aux dossiers relatifs au XVIII<sup>e</sup> et au début du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>. M. Bertrand Gille a publié dans la revue *Histoire des Entreprises* (1958, 2, p. 78-103) un article sur « Les archives de l'industrie houillère » où l'on trouve notamment (p. 81-84) un relevé des archives des anciennes compagnies que M. Gille, lorsqu'il était archiviste aux Archives nationales, avait repérées dans les différents groupes d'exploitation des houillères du bassin du Nord et du Pas-de-Calais. Cet article donne un aperçu, non exhaustif, des sources privées que nous avons nous-mêmes pu utiliser. Nous avons notamment poussé notre enquête jusqu'aux sociétés liquidatrices des anciennes compagnies houillères ; c'est ainsi que nous avons pu obtenir de la SOFRAGI, à Paris, qu'elle verse aux Archives départementales du Nord les importantes archives de la Compagnie d'Anzin qu'elle avait conservées (A.D.N., J 316, 317 et 318). Entre autres, les sociétés liquidatrices des compagnies de Liévin, Marles, Ligny-lès-Aire et d'Aniche nous ont permis de dépouiller des documents, en particulier comptables. Si nous n'avons pu retrouver les archives de l'ancien Comité des Houillères du Nord et du Pas-de-Calais et de l'ancienne Chambre des Houillères, probablement détruites pendant la dernière guerre, nous avons, par contre, eu la bonne fortune de retrouver à Paris les archives de l'ancien Comité Central des Houillères de France, groupe de pression chargé d'agir sur le Parlement et l'opinion publique — donc très attentif aux problèmes de l'évolution comparée des revenus du capital et du travail dans l'industrie houillère. Nous avons évidemment examiné ces dossiers avec une totale objectivité, sans accorder une importance privilégiée aux documents où figuraient des lettres commençant comme celle-ci : « Nous vous envoyons les renseignements demandés, mais ne les utilisez pas car ils vont à l'encontre de la thèse à démontrer. »

#### B. — DOCUMENTS CONCERNANT LA SIDÉRURGIE-MÉTALLURGIE ET LES BANQUES

Nous quittons ici tout à fait le « manuscrit » pour entrer dans l'« imprimé ». Les dossiers de la série 65 AQ, société par société — il en existe des milliers — contiennent, nous l'avons vu, deux types de renseignements, rendus publics en leur temps : des coupures de presse (presse économique et financière) et les minces brochures annuelles éditées par les conseils d'administration à destination de leurs actionnaires ; les coupures de presse, surtout abondantes à partir des années 1890, ne fournissent

1. A. DE SAINT-LÉGER, *Les mines d'Anzin et d'Aniche pendant la Révolution*, Paris, Leroux, 1935-1938, in-8°, 2 vol. en 4 tomes.

d'ailleurs pas des éléments statistiques d'une autre nature que les brochures sociétaires : c'est avec les documents publiés par les sociétés que les rédacteurs de presse renseignent en effet leurs lecteurs. Que ce type de source soit par nature fragile, nous avons dit pourquoi. Mais avec des niveaux annuels de profits inexacts — parce que naturellement minorés — on peut reconstituer des mouvements, une évolution, valables. Les tableaux et courbes présentés pour les firmes sidérurgiques et bancaires sont donc constitués en partant des bilans et des extraits de comptes de profits et pertes mis à la disposition des actionnaires<sup>1</sup>. Ils donnent en particulier une valeur *approchée* du profit originel, reconstitué partiellement en partant des chiffres d'amortissements et de travaux neufs.

Pour le *Crédit Lyonnais* seul nous avons pu disposer, jusqu'en 1914, de documents comptables internes qui nous ont permis, on le verra, de reconstituer avec assez d'exactitude le profit originel, et de consacrer des développements plus particuliers aux profits bancaires.

En bref, la série F 14 a été une source essentielle pour l'étude du profit charbonnier ; la série 65 AQ la source unique pour celle des profits sidérurgiques et bancaires.

---

1. Lorsqu'il s'est produit que des fascicules annuels manquent dans les dossiers 65 AQ nous avons pu, le plus souvent, combler les vides en utilisant les archives du *Crédit Lyonnais* qui disposent de collections complètes de rapports des conseils aux actionnaires. Ces documents ont été mis à notre disposition par les soins de M. Mogenet, Directeur du Service des *Études financières*.



### III. — TROIS SECTEURS EXEMPLAIRES

#### A) LES CHARBONNAGES : MASSIF CENTRAL

##### 1. QUELQUES COMPAGNIES HOUILLÈRES DU MASSIF CENTRAL : COMPARAISON ENTRE SOURCES FISCALES ET SOURCES D'ENTREPRISES

La diversité même des sources concernant les charbonnages permet d'abord une comparaison de leurs données, qui a été faite pour les principales compagnies houillères du Massif Central. Il s'agit de comparer le « revenu net » de F 14 — ce « profit fiscal », disait Simiand — avec le bénéfice d'entreprise, et le « produit brut » avec le chiffre d'affaires ; autrement dit, de voir si les données fiscales sont réductibles à des éléments comptables traditionnels.

##### a) *Profit fiscal et profit d'entreprise.*

Le revenu net des archives fiscales est d'une élaboration très simple, et même simpliste. Il a été pris tel qu'il a été accepté par l'ingénieur des mines. L'addition des revenus nets de toutes les exploitations d'une même compagnie permet de reconstituer son revenu net global.

Mais à quel profit d'entreprise le comparer ? Car le bénéfice annuel d'une compagnie est toujours difficile à évaluer. Il y a d'abord un problème de définition. Nous avons essayé de reconstituer partiellement le profit originel, qui inclut non seulement les mises en réserve, mais les amortissements et les travaux neufs ; le seul document qui permette une approximation est le compte rendu annuel du Conseil d'administration. Car le bilan qu'il comporte est à la fois discutable comme toute pièce comptable, et pourtant précieux à un triple titre : comme base, et seule base de calcul des différents volumes du profit, comme élément d'une série chronologique dont tous les termes sont homogènes, enfin comme donnée comparable à celle que l'on trouve, à la même date, dans F 14.

On en jugera sur deux exemples, volontairement choisis comme deux cas extrêmes, le premier par la clarté de l'élaboration comptable, le second au contraire par les problèmes d'interprétation qu'il a posés.

Il s'agit d'abord des comptes rendus annuels du Conseil d'administration des Houillères de Saint-Étienne<sup>1</sup>, très bien conservés aux Archives des Houillères de la Loire, de 1855 jusqu'à la deuxième guerre mondiale. Ils donnent deux éléments différents d'évaluation du profit annuel. Ce qu'ils appellent eux-mêmes les « bénéfices bruts » de la compagnie, et ses « bénéfices nets ». La différence entre les deux chiffres tient dans une

---

1. On sait qu'en 1854 s'est fractionnée l'ancienne *Société Civile des Mines de la Loire* (1845-1853) en quatre firmes : *Société des Mines de la Loire*, *Houillères de Saint-Etienne*, *de Rivedegier*, et de *Montrambert-La Béraudière*.

soustraction. Pour obtenir le bénéfice « net », on déduit du bénéfice « brut » les amortissements — ambigus comme de coutume puisque se confondent en eux amortissements-usure et autofinancement total ou partiel des travaux neufs. On a ainsi un chiffre qui est à mi-chemin du profit originel et du profit distribué, puisqu'il est antérieur à toute mise en réserve, à tout prélèvement statutaire ou extraordinaire. Au reste, comme les amortissements restent à peu près constants pendant toute la période considérée, oscillant entre 700.000 et 1 million de francs, les deux courbes obtenues restent très sensiblement parallèles ; elles se rapprochent quand se gonfle la masse des profits, comme en 1873, puisqu'un écart à peu près constant prend alors un volume proportionnel moindre.

Le cas des archives de La Grand'Combe est un peu plus complexe. Nous ne disposons là, comme sources d'entreprise, en l'absence d'archives départementales ou locales, que de la série 65 AQ des Archives nationales qui comporte quelques « trous » : les années 1861, 1886, 1893. Elle ne nous livre qu'un profit, calculé après l'amortissement annuel et avant toute mise en réserve. En l'absence du compte de profits et pertes, nous ne pouvons connaître le montant des amortissements, ni celui du bénéfice brut. Autre difficulté : la comparaison annuelle avec la série F 14 fait apparaître pour quelques années — entre 1871 et 1879 — des discordances sur les tonnages extraits, qui sont pourtant des chiffres d'une élaboration facile et incontestable. Car ceux qui figurent dans F 14 sont légèrement supérieurs, ce qui surprend d'autant plus que les exploitants n'ont pas intérêt à majorer, à travers l'un des multiplicateurs du produit brut, le revenu net final, assiette de la redevance. En réalité, cette discordance provisoire naît de ce que, dans F 14, les exploitants comptabilisent dans l'extraction annuelle la fabrication des coques et des agglomérés, alors que les rapports du Conseil d'administration la mentionnent à part tout en ne tenant pas compte de la consommation propre de la firme<sup>1</sup>. D'ailleurs, à partir de 1874, l'ingénieur des mines rectifie le tonnage extrait, déclaré par les exploitants, et l'égalise dès lors très exactement aux chiffres donnés dans les rapports du Conseil. Les deux sources redeviennent dans ce domaine exactement semblables.

Il reste pourtant la diversité des méthodes d'élaboration du profit, selon qu'il s'agit de telle ou telle entreprise. Le Conseil d'administration de La Grand'Combe ne calcule pas comme celui des Houillères de Saint-Étienne, et on pourrait multiplier les exemples. Car cette diversité dans l'établissement comptable des bénéfices est la règle des archives d'entreprise. Nous l'avons réduite — voir notre partie méthodologique — à trois types de profit, le profit originel, le profit déclaré, enfin le profit distribué. Différents en valeur absolue, les trois éléments sont comparables relativement et leurs mouvements sont parallèles ; il est dès lors moins gênant de substituer l'un à l'autre. Car le problème est de rapporter ce mouvement une fois défini à celui des revenus nets fiscaux, et de comparer le profit de l'entrepreneur au revenu net de l'ingénieur des mines.

Reprenons le cas des Houillères de Saint-Étienne. La courbe qui transcrit, à côté des deux profits des comptes rendus annuels du Conseil d'admi-

1. Mêmes phénomènes visibles à *Montrambert, Saint-Etienne Roche-la-Molière*.

nistration, le revenu net fiscal, traduit un extraordinaire parallélisme de mouvements : en chiffres absolus — et qui s'en étonnerait ? — les données fiscales sont inférieures non seulement aux profits « bruts » de la Compagnie mais également, à partir de 1871, aux profits « nets ». Mais le caractère comparable des mouvements relatifs est très frappant. Dans la courbe demi-séculaire du « profit fiscal » comme dans celles des deux bénéficiaires inscrits aux bilans s'inscrivent cinq cycles décennaux : mêmes difficultés pendant la première décennie du Second Empire, même essor dans la deuxième, qui retombe en 1870-1871, même « pointe » très accentuée de 1873 suivie d'un long affaiblissement, nouveau cycle 1879-1889 avec les maxima de 1883-1885, enfin, de 1889 à 1897, date où s'arrête F 14, les deux « pointes » relatives de 1891 et 1895. D'une manière plus générale, les trois courbes indiquent clairement la montée des profits jusqu'à 1873, point culminant du mouvement, puis une stagnation à un niveau sensiblement inférieur, jusqu'à la fin du siècle.

Dans ce parallélisme, deux anomalies, à chacune des extrémités de la courbe. Entre 1854 et 1860, le « revenu net » est supérieur au bénéfice déclaré (ou « net »). Au contraire, dans les dix dernières années du siècle, le chiffre obtenu dans F 14 semble être de plus en plus inférieur aux deux masses du profit d'entreprise. Que se passe-t-il, notamment, en 1889, pour que l'exploitation annuelle soit en déficit au regard du fisc ? Le rapport de l'ingénieur des mines nous apprend qu'il a tenu compte d'une catastrophe naturelle survenue dans un des puits de l'exploitation, dont il a imputé les frais sur les dépenses annuelles de la société ; en effet, les « dépenses de première exploitation » passent de moins de 800.000 francs en 1888 à 1.150.000 francs en 1889, et retombent à 400.000 francs en 1890. Au contraire, dans les comptes rendus du Conseil d'administration, l'imputation des dépenses exceptionnelles dues à la catastrophe, se fait sur plusieurs années. Dans les années qui suivent, par exemple en 1892 et 1893, l'affaiblissement relatif du « revenu net » par rapport au profit d'entreprise est dû également à des majorations brutales de dépenses nouvelles, destinées à couvrir les frais causés par deux catastrophes successives.

Ainsi, malgré quelques discordances secondaires dues à des fantaisies comptables du calcul fiscal, nos séries de profits des Houillères de Saint-Étienne, dans l'ensemble, se confirment remarquablement l'une par l'autre. Discutables dans l'absolu, elles en deviennent incontestables dans le relatif, dans la succession de leurs mouvements annuels.

Pour La Grand'Combe, de 1855 à 1897, le parallélisme global des deux courbes obtenues est également très frappant. D'abord dans le mouvement d'ensemble, qui comporte deux pentes bien nettes, une hausse qui conduit au palier des hauts profits des années 1872-1878, puis une dégradation assez rapide et continue, jusqu'à 1896, malgré la bonne année 1890. Et aussi dans les mouvements annuels, les successions des hausses et des baisses de la masse du profit, qu'on retrouve de sens identique dans les deux courbes.

Pourtant, l'écart relatif est variable, et croît avec les années. Très faible dans les dix premières années du Second Empire, il est un peu plus important jusqu'en 1879, mais reste relativement faible et constant : le

« revenu net » n'est que légèrement inférieur au profit déclaré (« net ») de l'entreprise. Mais dans les années qui suivent, l'écart croît entre les deux séries de données, qui gardent pourtant la même pente annuelle et le même sens général. De sorte que si le profit d'entreprise diminue aussi, il se maintient à un niveau relativement élevé beaucoup mieux et beaucoup plus longtemps que le « revenu net ».

Pour quelles raisons ? Tenons compte d'abord du manque d'homogénéité dans l'élaboration des données fiscales de La Grand'Combe. On a vu pourquoi — précisément jusqu'en 1874 — les tonnages extraits y sont parfois supérieurs à ceux indiqués par le Conseil d'administration, contribuant ainsi à majorer le « revenu net » et à le rapprocher du profit d'entreprise. Dans les années suivantes, le parallélisme est provisoirement rompu par une brusque chute du « revenu net » en 1879 : les dépenses ont peu varié, mais le produit brut est passé de 2.428 millions l'année précédente à 1.467 millions. C'est que, sans que les quantités produites aient diminué beaucoup, le prix de la tonne sur le carreau a été évalué à moins de 13 francs au lieu de 16 l'année précédente. Le caractère théorique et rigide du calcul fiscal, qui ne tient compte ni des stocks ni des ventes réelles et affecte artificiellement toute la production d'une année d'une baisse quasi forfaitaire, accentue ainsi un mouvement qui se lit aussi, mais plus tardif, et plus étalé, sur les sources d'entreprise.

Reste que si, à partir de 1879, l'écart absolu entre profit d'entreprise et « revenu net » est plus important que par le passé, le parallélisme des deux mouvements est entier et se confirme régulièrement chaque année.

La même comparaison a été faite pour six autres entreprises charbonnières du Massif Central : Blanzky, Firminy, Le Creusot, Carmaux, Montrambert, les Mines de la Loire. Dans chaque cas, la courbe du « revenu net » suit fidèlement, à un niveau inférieur, celle du profit d'entreprise, « brut » ou « net ». Ainsi, malgré l'extraordinaire méthode comptable qui préside au calcul fiscal, bien que le produit brut remplace le chiffre d'affaires, bien que le décompte annuel et global des investissements s'y substitue à l'amortissement, et quel que soit le coefficient de camouflage (de la part des exploitants) ou de sous-estimation (de la part de l'ingénieur) des marges bénéficiaires, les chiffres du revenu net fiscal s'en trouvent valorisés pour l'histoire économique. C'est important pour l'historien à un double titre : d'abord la série F 14 permet souvent d'explorer le début du XIX<sup>e</sup> siècle, alors que nous ne possédons aucune documentation comptable privée, pour les compagnies charbonnières, avant le Second Empire. Ensuite et surtout, le revenu net fiscal peut être considéré, sinon dans l'absolu, du moins dans le relatif, comme une valeur approchée du profit.

#### b) *Produit brut et chiffre d'affaires. L'exemple de Carmaux.*

La comparaison qui a été établie pour le profit peut-elle être étendue à d'autres catégories économiques ou comptables ? Pour une telle confrontation poste par poste, il nous faudrait avoir le document de comptabilité privée qui correspond le mieux — le moins mal — à ce compte d'explo-

tation assez élémentaire qu'est le calcul fiscal du revenu net, c'est-à-dire le compte d'exploitation lui-même. Car c'est dans ce compte que sont chiffrées les ventes annuelles en quantité et en valeur, les dépenses par postes, les bénéfices. Ces derniers seuls sont reportés ensuite dans la colonne « passif » du bilan.

Or, les archives d'entreprise dont nous disposons pour l'instant, constituées pour l'essentiel, dans la série 65 AQ, par les comptes rendus annuels du Conseil d'administration, ne comportent que les bilans. Donc, pas de quantités vendues, pas de chiffres d'affaires, pas de volume global ni de ventilation des dépenses annuelles. Les éléments de comparaison avec les données contenues dans F 14 font défaut.

Une exception : les archives de Carmaux. A la fin de chaque rapport annuel, on y trouve un « résumé du compte de profits et pertes de l'exercice », qui change d'ailleurs d'intitulé à plusieurs reprises et devient successivement en 1874 le « résumé des comptes généraux de l'exercice », et en 1878 le « compte des produits des mines, de l'usine à coke et à agglomérés » pour reprendre son titre initial en 1880. Ce compte comporte pour chaque année la valeur globale des produits vendus — charbon et coke — qu'on peut donc considérer comme le chiffre d'affaires. Il est dès lors intéressant de le rapporter au « produit brut » de F 14, qui comptabilise, lui, une valeur économique théorique, celle des quantités de charbon annuellement extraites, et non pas vendues. La comparaison n'est possible qu'à partir de 1870, date où commence pour Carmaux la série 65 AQ et jusqu'à 1891, date terminale de nos documents fiscaux.

Les deux courbes, distinctes en 1870 et 1871, sont presque superposables entre 1872 et 1877. A partir de là, celle du produit brut s'infléchit vers des paliers plus bas que ceux du chiffre d'affaires. Mais les deux mouvements restent rigoureusement parallèles. La bifurcation de 1878 s'explique sans doute par deux raisons : les années 1872-1877 sont des années de forte demande, pendant lesquelles production extraite et production vendue sont sans doute très proches, les stocks étant faibles. Par ailleurs, et dans ces mêmes années, les chiffres d'extraction annuelle qu'on trouve dans F 14 sont supérieurs à ceux des rapports du Conseil d'administration. A partir de 1878, ils redeviennent identiques dans les deux sources, c'est-à-dire notamment inférieurs aux tonnages vendus. Il n'est pas étonnant dès lors que le chiffre d'affaires, en valeur absolue, se situe au-dessus du produit brut, ce qui est le cas jusqu'à la dernière année pour laquelle nous disposons de la reconstitution fiscale.

Ainsi, malgré certaines discordances dont le secret gît dans l'élaboration trop négligente des documents comptables, la courbe du produit brut reproduit le mouvement de celle du chiffre d'affaires, tout en sous-estimant les valeurs absolues ; c'est le même phénomène que pour profit fiscal et profit d'entreprise. Les données des deux sources ne sont pas les mêmes, et la sous-estimation fiscale n'étonnera aucun historien, mais elles sont comparables dans leurs mouvements respectifs. *Le produit brut et le revenu net nous donnent bien une approximation des mouvements du chiffre d'affaires et du profit au XIX<sup>e</sup> siècle.* Il suffit de savoir que nous en comparons, en chiffres absolus, des valeurs inférieures aux valeurs réelles.

## 2. LE MOUVEMENT LONG DU CHIFFRE D'AFFAIRES ET DU PROFIT : HUIT COMPAGNIES CHARBONNIÈRES DU MASSIF CENTRAL

Les courbes des produits bruts et des revenus nets ont pu être établies pour huit compagnies houillères du Massif Central : Blanzv, Le Creusot, Carmaux, Firminy, dont nous possédons les données depuis la Restauration. Et La Grand'Combe, Montrambert, les Houillères de Saint-Étienne, les Mines de la Loire dont le mouvement n'a été reconstitué qu'à partir des années 1850.

Les courbes ont été faites de trois manières différentes, mais toujours d'après les logarithmes des chiffres dont on disposait, de manière à ce que soient respectées les proportions d'accroissement ou de diminution. On a reproduit d'abord les variations annuelles, qui brisent naturellement les mouvements longs par les décrochages du court terme. Or, ce sont les premiers qui nous intéressent prioritairement. Car dans le cadre de cette étude, ce qu'on pourrait appeler l'histoire événementielle de chaque entreprise a été délibérément laissée de côté. Ce sont les tendances du long terme que nous avons cherché à reconstituer, par l'élimination statistique des accidents du court terme.

C'est pourquoi deux autres types de courbes ont été établis, qui ont permis de « gommer » l'accidentel au profit de la longue durée : des courbes de moyennes mobiles et des courbes d'indices. Le procédé des moyennes mobiles (les chiffres ont été calculés sur neuf ans, durée classique du cycle économique au xix<sup>e</sup> siècle) fait perdre quatre années au début et à la fin de la courbe ; il peut déplacer légèrement, dans un sens ou dans l'autre, les césures chronologiques du mouvement. Mais il permet de tracer très clairement les grandes orientations.

Sur la base de ces chiffres, on a ensuite calculé des indices pour toutes les années de rupture de pente des mouvements longs, l'année initiale étant égalée à 100. Cette réduction fournit ainsi des données simplifiées et comparables à la fois à l'intérieur d'une même courbe, et entre deux éléments comptables différents d'une même entreprise. Elle permet enfin d'établir les amplitudes du mouvement, et les vitesses moyennes annuelles de croissance ou de baisse.

Les tableaux et les courbes présentés ont par ailleurs distingué les quatre entreprises charbonnières pour lesquelles les données s'étendent sur tout le xix<sup>e</sup> siècle et les quatre autres dont l'histoire économique commence avec le Second Empire. Ils permettent de dégager les conclusions suivantes :

### a) *Les produits bruts.*

Le premier mouvement long est très clair : il va des années 1820 à la fin des années 1870, d'une façon pratiquement continue, si l'on excepte les difficultés du Creusot entre 1830 et 1840. Il est lisible aussi, bien que beaucoup plus court, sur les courbes qui débutent en 1858. Les années des maxima sont concentrées, pour les huit entreprises, entre 1874 (Houillères de Saint-Étienne) et 1880 (Charbonnages de la Loire). Pour Blanzv,

Le Creusot, La Grand'Combe, c'est 1877. Pour Firminy, 1878, et Carmaux, 1879. Les données chiffrées de Montrambert ne permettent pas l'élaboration de moyennes mobiles entre 1871 et 1881, car la série comporte une lacune en 1877. Mais l'année où le produit brut est le plus élevé est 1875, et le calcul des moyennes, s'il était possible, donnerait très vraisemblablement une année voisine.

A partir de 1875-1880 s'exprime un autre mouvement, plus complexe : un palier de hauts produits bruts à peu près constants (c'est le cas de Blanzay et de Montambert), une très légère baisse, presque insensible (Firminy, Carmaux, Saint-Étienne) ou un peu plus accentuée mais toujours faible (Loire, La Grand'Combe). La hausse ne reprend qu'entre 1884-1889. Mais elle est plus lente qu'avant 1875-1880. Une seule exception à cette césure des années 1884-1889 : Le Creusot, dont le produit brut ne cesse de baisser de 1877 à la fin du siècle.

On distingue ainsi au cours du siècle trois grands mouvements, de durée et d'intensité très inégales : une hausse à la fois longue et rapide, des années 1820 à la fin des années 1870. Une dépression qui marque la décennie 1875-1885, mais qui reste relativement assez peu marquée, puisque les niveaux les plus bas sont toujours au-dessus de la deuxième décennie du règne de Napoléon III. Et une reprise à partir des années 1884-1885, qui rattrape, ou plus souvent dépasse, dès 1893-1894, les meilleures années antérieures.

b) *Les éléments d'explication des mouvements du produit brut : prix et productions extraites.*

Dans les mouvements économiques à long terme qui viennent d'être décrits, restent à définir deux éléments essentiels : les prix et les quantités produites, dont la multiplication donne le produit brut.

Les prix ? Il s'agit de ceux qui sont pratiqués sur les lieux d'extraction et qui servent seuls au calcul du produit brut. Les documents fiscaux ne permettent pas de les établir, car les colonnes « prix » que comportent toujours les modèles administratifs sont trop rarement remplies. On a donc eu recours aux chiffres locaux donnés annuellement par la *Statistique de l'Industrie minière*. Ils recourent presque parfaitement le mouvement des prix moyens nationaux sur les lieux d'extraction, tel que l'a reconstitué la même source de statistiques administratives en 1900 ; c'est cette courbe de moyenne nationale que nous publions donc.

Pendant le premier demi-siècle, de 1814 à 1852, la tendance est à une baisse si lente qu'elle est presque imperceptible, de 10,82 francs à 9,50 francs la tonne. Les années 1852-1856 sont marquées par une hausse rapide, qui maintient les prix élevés jusqu'en 1859. Mais la deuxième décennie du Second Empire est à la baisse puis à la stagnation, jusqu'en 1871 ; les prix se redressent alors brusquement pour atteindre leur niveau le plus élevé du siècle dans la crise de 1873. Après quoi, ils baissent progressivement jusqu'au creux de 1888-1889, dessinent une autre baisse cyclique entre la pointe atténuée de 1891-1892 et les dernières années du siècle, où s'esquisse un net redressement. Mais les chiffres de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle sont bien près de ceux du début : le mouvement général des prix du char-

bon est celui d'une stagnation séculaire. Les chiffres locaux l'indiquent aussi bien que la courbe nationale<sup>1</sup>.

Il n'en va pas de même, naturellement, pour les quantités produites.

Nous les trouvons reconstituées partout. La *Statistique de l'Industrie minérale*, de 1900, en donne à la fois la courbe nationale et le mouvement par départements, qui permet de mesurer la part prépondérante du Nord, et plus encore du Pas-de-Calais, dans la hausse spectaculaire de la production de charbon au XIX<sup>e</sup> siècle, et son accélération à partir des années 1850.

Les documents fiscaux de F 14 permettent également de mesurer l'extraction annuelle; mais il s'agit d'unités plus différenciées, puisque nous y lisons le tonnage extrait de chaque mine, et, par addition de l'ensemble des mines d'une même exploitation, celui d'une compagnie. Ce dernier chiffre est alors vérifiable — et, sauf exception, vérifié — dans les comptes rendus annuels du Conseil d'administration.

Les données et les mouvements peuvent donc être établis et comparés à trois niveaux : celui du pays, celui du département, celui de l'exploitation. Seuls les deux derniers nous intéressent ici, dans le cadre délibérément limité de quelques compagnies du Massif Central, par la comparaison de l'unité d'exploitation avec le secteur départemental, et le test de conformité ou de contrariété qui est ainsi rendu possible.

Pour trois des secteurs géographiques qui nous intéressent, le groupe Tarn-Aveyron, le Gard, et le groupe Bourgogne-Nivernais, le trend séculaire de la production annuelle est en hausse continue, des origines (1837) jusqu'à 1900. En gros, les entreprises que nous y avons étudiées reproduisent ce même mouvement. Carmaux présente presque exactement la même courbe de production charbonnière annuelle que le Tarn et l'Aveyron. Blanzay connaît, comme le groupe Bourgogne-Nivernais dont il fait partie, la même accélération de la croissance de la production dans les trente dernières années du siècle. Le mouvement de La Grand'Combe est plus chaotique que celui du Gard, mais fondamentalement comparable. Il n'y a qu'une seule exception à cette homogénéité des compagnies et du secteur : Le Creusot, dont la courbe de production est aberrante par rapport à celle du groupe Bourgogne-Nivernais. En hausse très rapide de 1820 à 1832, elle recule et stagne de 1832 à 1847, puis repart jusqu'en 1868, date qui la voit culminer. Les trente dernières années du siècle sont celles d'un long recul, mais avec un creux particulièrement net en 1886-1887.

Le cas de la Loire est différent de celui des trois autres régions : le mouvement départemental de production charbonnière est sensiblement moins régulier. Coupé de régressions courtes mais profondes (1831-1836, 1847-1848, 1857-1858) le trend de hausse couvre seulement les soixante-dix premières années du siècle et culmine très nettement en 1873. Il est particulièrement rapide à partir des années 1850. Puis il est interrompu par un recul très fortement marqué, qui dure jusqu'en 1886; la reprise qui

1. Si l'on observe l'évolution des prix *au-delà de 1900*, jusqu'à la guerre, on remarque qu'en 1910-1913 le niveau finalement atteint est sensiblement supérieur au niveau du début de la Restauration. Les prix du charbon, finalement, ont *monté*.

lui succède ne retrouve qu'en 1900 le niveau de 1873. Trois des quatre compagnies du département dont nous avons reconstitué les données sont fidèles à ce mouvement général : la production de Firminy, de Montrambert, des Houillères de Saint-Étienne — nous n'avons les données des deux dernières sociétés qu'à partir de 1854 — culmine en 1873, puis le recul a lieu, inégal, beaucoup plus sensible pour Saint-Étienne que pour Firminy et surtout Montrambert, mais net jusqu'au creux de 1886; enfin le redressement couvre la fin du siècle. Seul le cas de la Compagnie des Mines de la Loire est aberrant par rapport à la courbe départementale, puisque la production diminue entre 1863 et 1871, et n'atteint ses plus hauts paliers qu'entre 1872 et 1873, pour redescendre ensuite jusqu'en 1892.

Si l'on rapporte maintenant ces mouvements des prix et des productions de chaque compagnie à celui des produits bruts, il est clair que le second est plus déterminant que le premier dans la courbe de la valeur annuellement créée. Car les prix du charbon sont à la stagnation séculaire; or, comme la production extraite, les produits bruts annuels sont à la hausse : les anomalies — celles du Creusot et celles de la Loire — sont communes aux deux mouvements. Le multiplicateur fondamental est bien celui de la production.

Pourtant, si elle est seconde, l'influence du mouvement du prix unitaire n'est pas négligeable. Dans les deux principales périodes de hausse du prix du charbon, au XIX<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire dans les années 1852-1859 et surtout 1871-1878, elle gonfle nettement le produit brut : c'est le don gratuit de la hausse, même modérée. Et dans les années 1870, le maintien des hauts prix jusqu'à 1878 (malgré le déclin relatif 1873-1878) retarde le reflux des produits bruts, qui ne commencent à reculer qu'à la fin des années 1870, alors que la production extraite diminue depuis 1873. C'est essentiellement la poussée rapide des prix qui rend compte de l'épanouissement simultané de nos compagnies houillères dans les années 1870.

Dans les trente dernières années du siècle, d'ailleurs, l'influence relative du mouvement des prix sur celui des produits bruts a tendance à croître, une fois qu'a été atteint un certain seuil de production. La dépression des années 1880-1890, la pointe provisoire de 1892, la rechute et le redressement dans les dernières années du siècle, sont généralement communs à la courbe des prix et à celle des produits bruts.

### c) *Les revenus nets.*

Le long mouvement de hausse est aussi marqué, et se renverse dans les mêmes années que celui des produits bruts : Firminy en 1877, Carmaux et Le Creusot en 1878, Blanzay un peu plus tard, en 1885. Dans les quatre entreprises aux origines plus récentes, Saint-Étienne a un revenu net maximum en 1872, La Grand'Combe en 1877. Les lacunes de la documentation ne permettent pas de fixer l'année moyenne de césure pour Montrambert, mais on peut la situer sans erreur comme très proche de 1880, année où le revenu net atteint son apogée. D'ailleurs l'indice de 1881, d'après les moyennes mobiles, est de 394 contre 294 en 1871.

Deux remarques s'imposent pourtant; la première est que ce mouvement de hausse semble moins régulier que dans le cas des produits

bruts. Il est coupé de fléchissements importants pour deux entreprises, entre 1830 et 1838 pour Le Creusot, et entre 1859 et 1866 pour Le Creusot et pour Carmaux — dont les produits bruts ignorent ces reculs. D'autre part, il est totalement inexistant dans les dix premières années d'exploitation des mines de la Loire, dont le revenu net, sur la base 100 en 1858, passe à 54 en 1859, et ne rattrape l'indice originel qu'autour de 1880. Ainsi, un premier examen des courbes apporte la présomption d'un revenu net plus sensible, plus vulnérable à la conjoncture que le produit brut.

PRODUITS BRUTS ET REVENUS NETS  
DANS LES CHARBONNAGES DU MASSIF CENTRAL ;  
INDICES DES CÉSURES DES MOUVEMENTS LONGS

<i>Indices des produits bruts.</i>						
Firminy .....	1824/100	1878/ 4.716	1884/ 4.176			1893/ 5.114
Carmaux .....	1821/100	1879/ 2.715	1884/ 2.448			1894/ 3.146
Blanzay .....	1821/100	1877/11.546	1885/11.326			1893/16.650
Le Creusot .....	1821/100	1833/ 405	1839/ 331	1877/ 1.514		1894/ 650
Saint-Étienne .....	1858/100	1874/ 213	1883/ 187			1894/ 208
Loire .....	1858/100	1880/ 250	1889/ 196			1894/ 295
Montrambert .....	1858/100	1871/ 305	1881/ 408	1885/ 387		1889/ 407
La Grand'Combe ..	1858/100	1877/ 203	1884/ 178			1894/ 214
<i>Indices des revenus nets.</i>						
Firminy .....	1824/100	1877/15.576	1890/ 9.984			1894/11.108
Carmaux .....	1821/100	1858/ 1.181	1867/ 877	1878/ 3.084		1894/ 2.051
Blanzay .....	1821/100	1846/ 1.744	1860/ 4.269	1886/17.787		1894/10.306
Le Creusot' .....	1821/100	1830/ 410	1838/ 182	1856/ 717	1878/ 1 584	1865/ 425
						1894/ 489
Saint-Étienne .....	1858/100	1872/ 156	1881/ 106			1894/ 100
Loire .....	1858/100	1869/ 64	1884/ 125			1894/ 65
Montrambert .....	1858/100	1871/ 259	1881/ 394			1893/ 374
La Grand'Combe ..	1858/100	1877/ 162				1894/ 58

Il reste pourtant l'allure comparable des deux mouvements : pour vérifier ou infirmer les présomptions nées des discordances les plus grossières, il faut en analyser l'amplitude et la vitesse respectives.

d) *L'amplitude et la vitesse des mouvements longs.*

Les courbes établies montrent l'inégalité des amplitudes du mouvement long. Mais cela peut s'entendre dans deux sens différents : il y a

1. Les difficultés particulières à l'histoire du Creusot dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle multiplient les césures des mouvements économiques. Situées en 1821, 1830, 1838, 1856, 1865, 1878 et 1894, celles-ci débordent les colonnes du tableau.

une inégalité absolue entre les produits bruts, ou les revenus nets, des entreprises considérées. Et il y a une inégalité relative entre les mouvements du produit brut et du revenu net, à l'intérieur d'une même entreprise.

Le premier phénomène est le plus facile à lire sur les courbes : le produit brut de Blanz y passe de 100 en 1821 à plus de 11.000 en 1877 alors que celui du Creusot, dans les mêmes dates, n'est multiplié que par 15. Le revenu net de Montrambert quadruple entre 1858 et 1881, tandis que celui des Houillères de la Loire ne dépasse que péniblement son volume initial. L'histoire comparée des inégalités, dont on pourrait multiplier les exemples, ressortit à celle des entreprises elles-mêmes. C'est dire qu'elle déborde le cadre de ce travail.

TABLEAU DE CROISSANCE OU DE DÉCROISSANCE ANNUEL MOYEN  
DES « PRODUITS BRUTS » DANS LES CHARBONNAGES DU MASSIF CENTRAL  
(MOUVEMENTS LONGS)

Firminy .....	1824-1878 + 7,3%	1878-1884 - 2,01%	1884-1893 + 2,15%	
Carmaux .....	1821-1879 + 5,8%	1879-1884 - 2,05%	1884-1894 + 2,4%	
Blanz y .....	1821-1877 + 8,75%	1877-1885 - 0,23%	1885-1893 + 4,65%	
Le Creusot .....	1821-1833 + 11,75%	1833-1839 - 3,28%	1839-1877 + 4,15%	1877-1894 - 4,72%
Saint-Étienne .....	1858-1874 + 4,70%	1874-1883 - 1,43%	1883-1894 + 0,93%	
Loire .....	1858-1880 + 4,15%	1880-1889 - 2,67%	1889-1894 + 7,7%	
Montrambert .....	1858-1871 + 8,6%	1871-1881 + 2,95%	1881-1885 - 1,28%	1885-1889 + 1,13%
La Grand'Combe .....	1858-1877 + 3,7%	1877-1884 - 1,86%	1884-1894 + 1,8%	

L'étude de l'inégalité relative entre produit brut et revenu net de chaque entreprise y trouve au contraire sa place naturelle puisqu'il s'agit dès lors d'une comparaison interne entre des données soumises par définition aux mêmes conditions extérieures. Si l'on accepte la démonstration préalable selon laquelle produit brut et revenu net fiscaux représentent des valeurs approchées du chiffre d'affaires et du profit, on touche alors au cœur d'un des grands problèmes de l'histoire économique des entreprises au XIX<sup>e</sup> siècle.

L'examen des courbes et des indices montre d'abord que les césures chronologiques des deux mouvements ne sont pas concomitantes. Pour Le Creusot, pour Carmaux, on a vu que la hausse du revenu net, des

années 1820 aux années 1870, est coupée de récessions qui n'affectent pas le mouvement du produit brut ; il en est de même pour les Houillères de la Loire, entre 1858 et 1869. Par ailleurs, pour la totalité des exploitations, excepté Montrambert, le recul du revenu net est plus long que celui du produit brut, puisque le redressement qui se marque dans le second mouvement à partir de 1885-1890 n'apparaît pas dans le premier, qui continue à décroître. La courbe dénonce donc, d'emblée, une sorte de sensibilité plus grande du revenu net.

Mais il s'agit en réalité d'une sensibilité dans les deux sens, à la hausse aussi bien qu'à la baisse. L'examen des indices respectifs des deux mouvements de hausse, dans la période qui va des années 1820 aux années 1870 le montre nettement : le produit brut de Firminy est multiplié par 40

TAUX DE CROISSANCE OU DE DÉCROISSANCE ANNUEL MOYEN  
DES « REVENUS NETS » DANS LES CHARBONNAGES DU MASSIF CENTRAL  
(MOUVEMENTS LONGS)

Firminy .....	1824-1877 + 9,9%		1877-1880 - 3,38%			1890-1894 + 2,2%
Carmaux .....	1821-1858 + 6,15%	1858-1867 - 3,24%	1867-1878 + 12,1%			1878-1894 - 2,44%
Blanzy .....	1821-1846 + 11,85%	1848-1860 + 6,6%	1860-1885 + 5,87%			1885-1894 - 5,59%
Le Creusot .....	1821-1830 + 16%	1830-1838 - 9,66%	1838-1856 + 7,9%	1856-1865 - 9,91%	1865-1878 + 10,65%	1878-1894 - 6,88%
Saint-Étienne .....	1858-1872 + 3,12%	1872-1881 - 4,22%	1881-1894 - 0,42%			
Loire .....	1858-1869 - 3,89%	1869-1884 + 4,56%	1884-1894 - 6,015%			
Montrambert .....	1858-1871 + 7,3%	1871-1881 + 4,3%	1881-1893 - 4,18%			
La Grand'Combe ..	1858-1877 + 2,5%		1877-1894 - 5,7%			

de 1824 à 1878, le revenu net par 150 entre 1824 et 1877. C'est, il est vrai, le cas où la hausse plus que proportionnelle du revenu net par rapport au produit brut est la plus caractéristique et la plus importante ; mais le phénomène se retrouve dans les quatre exploitations pour lesquelles nous avons des éléments comptables qui concernent tout le XIX<sup>e</sup> siècle. A Carmaux, le produit brut passe de 100 en 1821 à 2.715 en 1879, cependant que le revenu net dépasse 3.000 en 1878. A Blanzy, le produit brut atteint 11.546 en 1877, 11.326 en 1885, et le revenu net 17.787 en 1885. Au Creusot, l'écart relatif entre les amplitudes des deux mouvements joue dans le même sens, mais devient négligeable.

L'analyse peut être précisée par le calcul des taux de croissance annuels des deux mouvements, dont nous publions les tableaux ; on peut y

voir que, pour les quatre entreprises en question, ceux des revenus nets sont très sensiblement supérieurs à ceux des produits bruts. L'écart atteint jusqu'à 2,6 % pour Firminy, avec un taux de croissance du revenu net particulièrement rapide, tout proche de 10 %. Dans l'autre sens, il faut noter que les taux annuels de décroissance des revenus nets sont également supérieurs à ceux des produits bruts : cela est visible dans les années 1880, ou plus tôt encore à l'intérieur de l'histoire économique du Creusot, coupée de récessions brutales, pendant lesquelles le revenu net recule proportionnellement plus vite.

Mais le cas des quatre autres exploitations est sensiblement plus complexe. Il se trouve que nous en possédons des données chiffrées plus tardives ; mais ce décalage chronologique n'est pas a priori un élément explicatif de la discordance des données économiques. Pour deux d'entre elles, les Houillères de Saint-Étienne et La Grand'Combe, l'amplitude du mouvement de hausse, qui va des années 1850 aux années 1870, est légèrement plus grande pour le produit brut que pour le revenu net. Sur la base 1858 = 100, le produit brut de Saint-Étienne est multiplié par deux en 1874, le revenu net par 1,5 seulement en 1872. Même chose, très exactement, pour La Grand'Combe en 1877. Le calcul des taux de croissance annuels précise cette discordance relativement faible, mais qui joue en sens inverse de celle qui a été précédemment notée : ceux des produits bruts sont supérieurs de plus de 1 % à ceux des revenus nets. Dans le cas de Montrambert, l'amplitude des deux mouvements est très comparable : le produit brut passe, entre 1859 et 1881, de 100 à 408, le revenu net de 100 à 394 — mais les lacunes de la documentation, qui nous ont obligés à couper le trend de hausse en 1871, permettent paradoxalement de montrer qu'il se produit un renversement de la vitesse relative des deux mouvements : jusqu'en 1871, le taux de croissance du produit brut est supérieur à celui du revenu net, et pendant les dix années suivantes, c'est l'inverse ; on retrouve entre 1871 et 1881, au profit du revenu net, cette sorte de privilège à la hausse que nous avons noté précédemment sur le long terme, pour Firminy, Carmaux et Blanzy.

Si bien qu'on peut risquer, à titre d'hypothèse, un élément d'explication à la contradiction entre l'analyse économique des vieilles exploitations que sont Firminy, Carmaux et Blanzy, et celle des sociétés plus récentes — elles démarrent en 1854, issues de regroupements nouveaux — comme Saint-Étienne ou La Grand'Combe. Les prudences psychologiques et les investissements onéreux de tous les démarrages industriels handicapent relativement, par rapport à un produit brut où le multiplicateur des quantités extraites est encore faible, le revenu net. La durée économique est peut-être ici trop courte pour être démonstrative.

Reste le cas des Houillères de la Loire, qui est à part : les mouvements de produit brut et du revenu net sont d'abord inverses, jusqu'à 1869, le premier en hausse, le second en baisse. Et malgré un redressement entre 1869 et 1884, nous avons affaire ici à un revenu net particulièrement vulnérable, qui tombe, à la fin du siècle, très au-dessous de son niveau d'origine, alors que le produit brut a été multiplié par trois.

Mais si, pendant la conjoncture de hausse, la discordance très forte entre les deux mouvements constitue un cas exceptionnel et ressortit sans

doute comme telle à l'histoire de l'entreprise, la sur-fragilité du revenu net en conjoncture de baisse est un phénomène d'ordre général : on peut le noter aussi bien pour Saint-Étienne que pour La Grand'Combe et à un moindre degré pour Montrambert. La comparaison des taux de décroissance en témoigne. Nous recoupons ici les observations faites pour l'autre groupe d'exploitations, à partir de la fin des années 1870.

Ainsi, il apparaît certain que la dépression frappe préférentiellement le revenu net, et le profit : voilà les zones les plus sensibles de l'économie d'une entreprise, les plus vulnérables, les plus vite touchées par le renversement de la tendance. Proportionnellement, le concessionnaire de mines perd plus que ne le laisse croire l'évolution de la production et de son chiffres d'affaires. Mais à la hausse ? mais dans la prospérité ? Nous inclinons à conclure qu'il y a également une plus grande sensibilité du revenu net, et une sorte de privilège du profit, qui se multiplie davantage que la valeur des quantités produites et des quantités vendues.

Nous avons raisonné jusqu'ici dans le relatif, à l'intérieur d'une comparaison entre produit brut et revenu net. Mais il faut aussi considérer en elles-mêmes les deux données économiques et leurs vitesses d'évolution. Les tableaux établis suggèrent dans ce domaine des conclusions assez simples : jusqu'à la fin des années 1870, les taux de croissance annuels des produits bruts et des revenus nets de nos sociétés sont très élevés ; puis, après ce point culminant du siècle charbonnier, pour le Massif Central au moins, certaines compagnies — la Loire, Le Creusot — voient diminuer leurs produits bruts et leurs revenus nets à des rythmes annuels aussi rapides que ceux de leur croissance antérieure. Mais la plupart subissent la dépression cyclique des années 1880-1890, et rattrapent péniblement dans les dernières années du XIX<sup>e</sup> siècle les chiffres atteints à la fin des années 1870 ; c'est dire que leurs produits bruts, et a fortiori leurs revenus nets, ne connaissent plus ces taux élevés de croissance qui ont caractérisé les deux premiers tiers du siècle. Pour les produits bruts, la croissance reprend à des rythmes annuels aussi modestes que ceux du déclin cyclique qui l'a précédée. Quant aux revenus nets, ils s'essouffent davantage, et donc proportionnellement plus encore par rapport à leur croissance privilégiée des années 1820-1870.

Il y aurait donc comme une sorte de première maturité des Charbonnages du Massif Central, vers le deuxième tiers du XIX<sup>e</sup> siècle. Est-ce déjà parce qu'il s'agit à la fois d'un des plus vieux secteurs de l'économie industrielle, et d'un secteur ancien par rapport à la jeune concurrence du Nord et du Pas-de-Calais ? C'est l'étude de ces charbonnages plus récents qui peut répondre à la question.

#### e) ANNEXES :

##### 1. *Le mouvement des profits jusqu'à 1914, d'après les sources d'entreprises.*

Malheureusement, la source fiscale F 14 ne permet pas de poursuivre l'étude des mouvements moyens du produit brut et du revenu net au-delà de 1898. Pour combler cette lacune, et à titre d'indication générale, nous avons reconstitué jusqu'en 1914 les courbes de profits d'un certain nombre

de ces mêmes entreprises charbonnières, d'après les comptes rendus annuels des conseils d'administration.

De quel profit s'agit-il ? Dans la mesure du possible nous avons reconstitué partiellement le bénéfice originel ; les sources ont permis ce calcul approché de  $P_1$  pour Firminy, Carmaux, les Houillères de la Loire. Pour La Grand'Combe et Montrambert, nous avons seulement  $P_2$ , le bénéfice déclaré au bilan, avant toute mise en réserve ordinaire ou exceptionnelle. Les moyennes mobiles décennales de ces données ont été calculées et transcrites de façon à obtenir les tendances du long terme.

Les courbes sont significatives. Après le haut palier des années 1870-1880, elles comportent la dépression (plus ou moins accentuée) qui couvre presque toute la fin du siècle. La tendance se renverse en 1893-1895 et ne cesse d'être à la hausse jusqu'en 1914, malgré le léger décrochage des années 1904-1906. Les dernières années de la « belle époque » sont de belles années, où la masse des profits dépasse très largement, sauf à Montrambert, les chiffres records de 1875-1880.

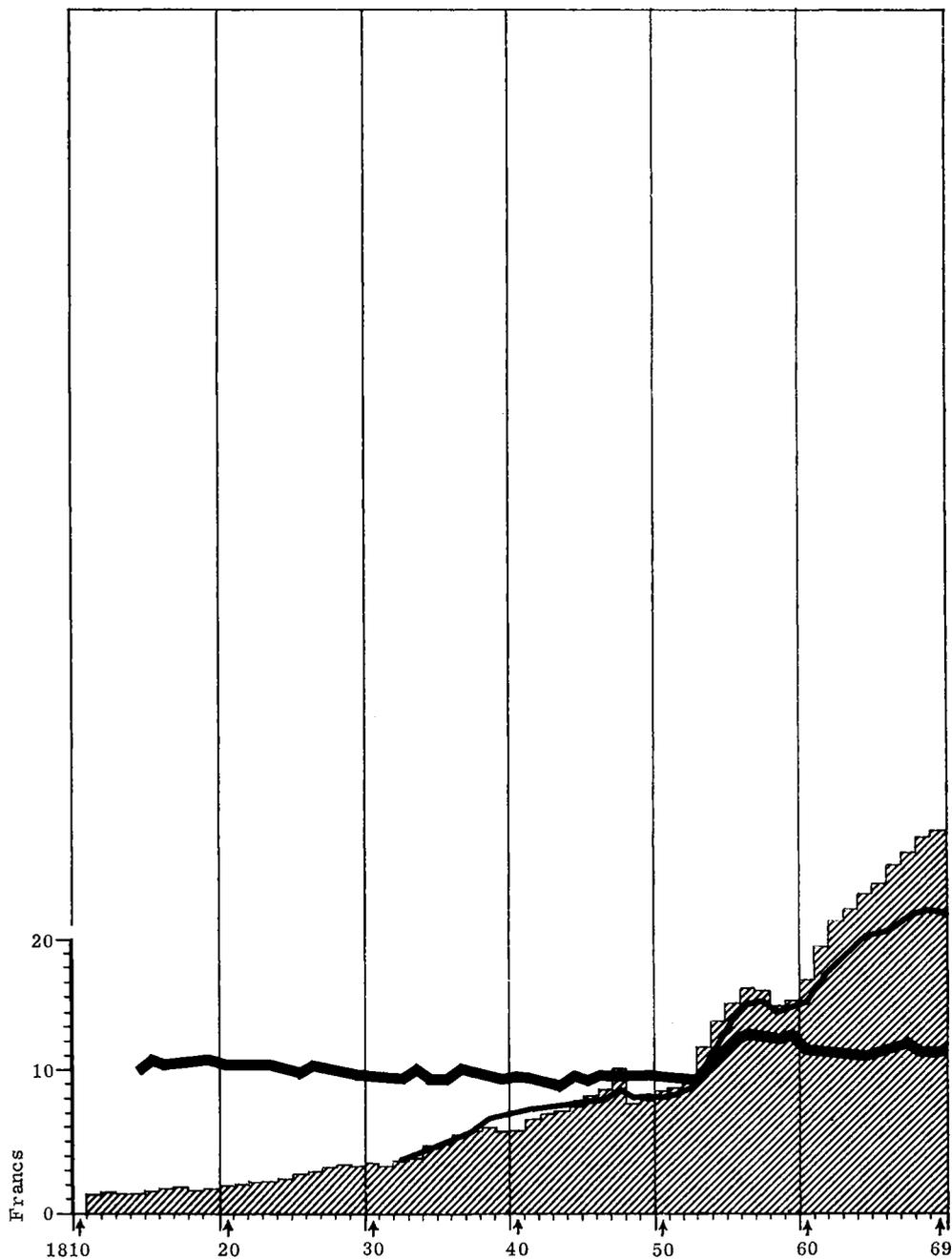
## 2. Valeurs boursières, dividendes et taux de capitalisation dans les charbonnages du Massif Central dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle.

Dans un article du *Bulletin de la Statistique de la France*, publié en 1933, M. Jules Denuc a réduit en indices (sur la base 1901-1910 = 100) les valeurs de ces trois données économiques de 1866 à 1914, à partir des compagnies suivantes : Houillères d'Ahun, Houillères et Chemins de fers d'Épinac, Houillères de Montrambert et de La Béraudière, Houillères de Saint-Étienne, Mines de Carmaux, Mines de La Grand'Combe, Mines de la Loire, Graissessac, Houillères de la Haute-Loire, Charbonnages des Bouches-du-Rhône, Blanzly. Il entre donc dans ses calculs des compagnies que nous n'avons pas étudiées, et par contre il y manque Firminy et Le Creusot. Mais les résultats globaux de M. Denuc concordent assez avec nos calculs particuliers de valeurs boursières et de dividendes pour que sa courbe générale soit utilisable dans notre étude.

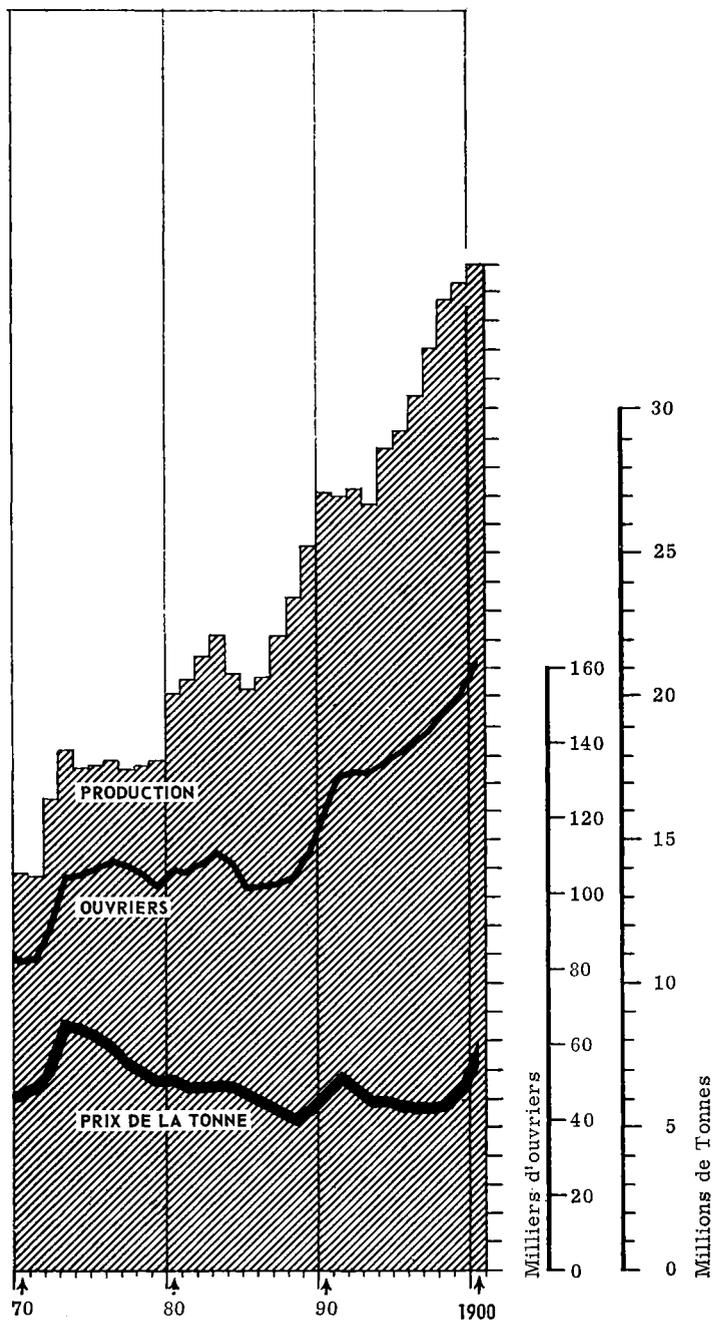
Que traduit-elle ? D'abord un parallélisme très clair entre les deux indices des dividendes bruts et des cotes boursières — même si, comme il est normal, les secondes sont un peu en retard sur les premiers et réagissent plus au bilan de l'année écoulée qu'à celui de l'année considérée. Mais surtout, leurs mouvements correspondent à ceux des produits bruts et des revenus nets. Là encore les années 1870 forment une sorte de palier maximum qui ne sera plus dépassé jusqu'à 1914, et à partir duquel jouent les fluctuations cycliques révélées par les produits bruts et les revenus nets. Nous retrouvons ici les conclusions précédentes : il semble que les houillères considérées soient arrivées dans les années 1870 à une sorte de point de maturité ; les quantités extraites et vendues n'augmentent plus guère, les prix sont relativement stables depuis la flambée de 1873, et la fluctuation brute de la conjoncture est devenue maîtresse de l'histoire de ce groupe d'entreprises.

Le taux brut de capitalisation suit fidèlement, c'est-à-dire en sens inverse, les oscillations des dividendes. Une lente tendance à la baisse est perceptible, quoique faible.

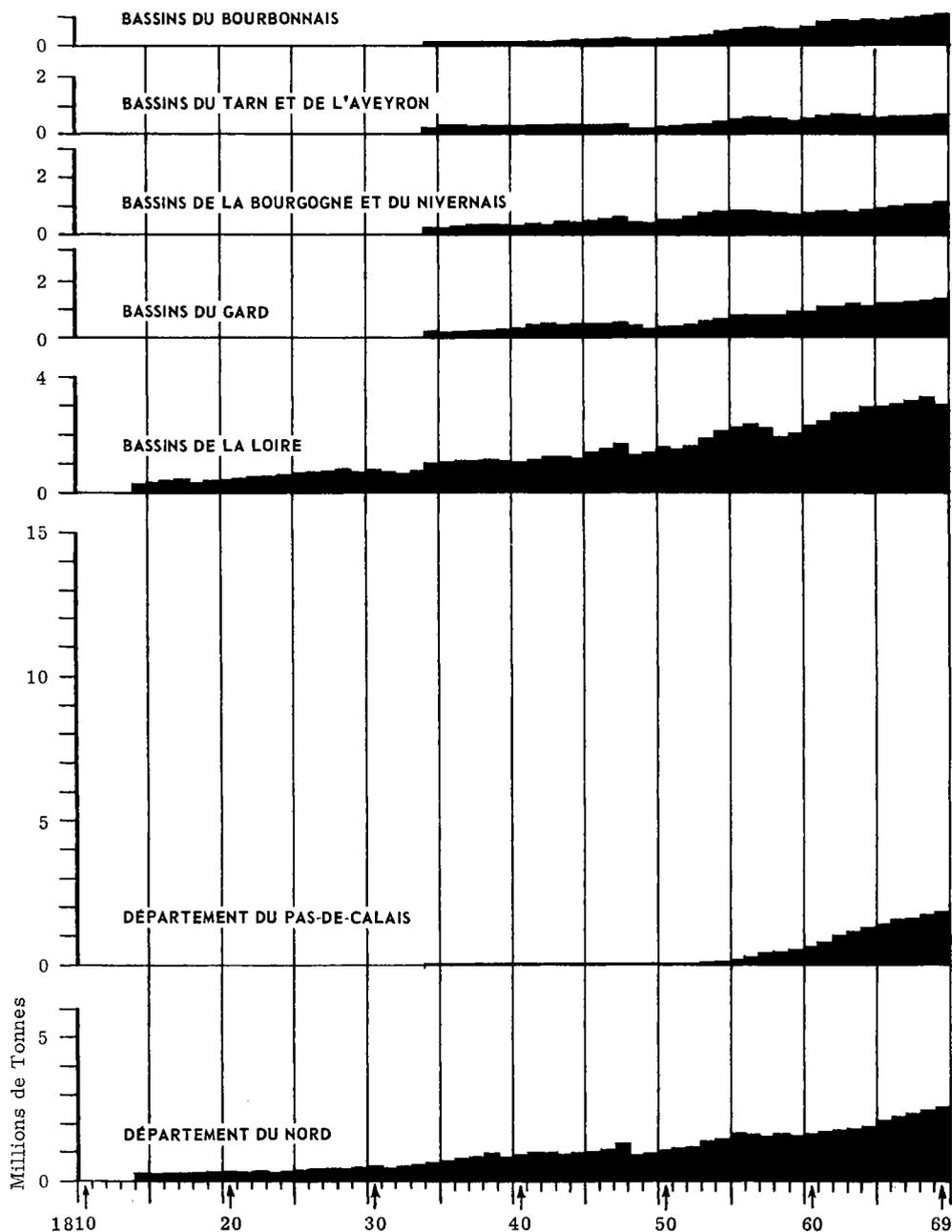
**1. LES COMBUSTIBLES MINÉRAUX EN FRANCE :  
PRODUCTION TOTALE, PRIX MOYENS ET NOMBRE D'OUVRIERS**  
d'après la Statistique de l'Industrie Minérale — 1900.



EMPLOYÉS DANS LES MINES,



## 2. PRODUCTION HOUILLÈRE DES PRINCIPAUX GROUPES GÉOGRAPHIQUES d'après la Statistique de l'Industrie Minérale — 1900.



Bassins du Bourbonnais : Commentry et Doyet, Saint-Éloy, l'Aumance.

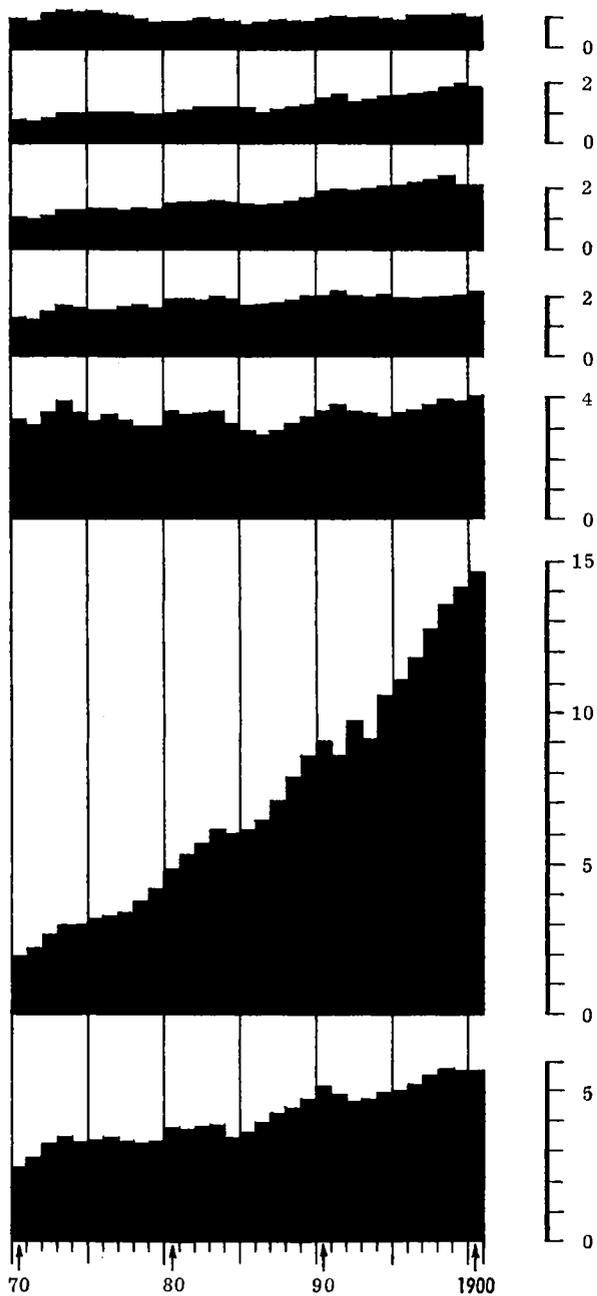
Bassins du Tarn et Aveyron : Aubin, Carmaux, Albi, Rodez, Saint-Perdoux.

Bassins de la Bourgogne et du Nivernais : Le Creusot et Blanzy, Decize, Épinac et Aubigny-la-Ronce, Bert.

Bassins du Gard : Alais, Aubenas, Le Vigan.

Bassins de la Loire : Saint-Étienne et Rive-de-Gier, Sainte-Foy-l'Argentière, Communay, le Roannais.

PHIQUES DE BASSINS,



La Chapelle-sous-Dun, Sincey.